



VALENER INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES

30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES

30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012

**VALENER INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012**

RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE	1
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	2
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU.....	3
ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	4
BILANS CONSOLIDÉS	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012**

RAPPORT DE LA DIRECTION	A-1
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	A-2
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU.....	A-3
ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS.....	A-4
BILANS CONSOLIDÉS	A-5
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	A-6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	A-7

RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE VALENER INC.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc. (la direction du gestionnaire). La responsabilité de la direction du gestionnaire à cet égard inclut la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités de Valener Inc. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de Valener Inc.

La direction du gestionnaire s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction du gestionnaire. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., et par les auditeurs externes indépendants sur les conventions comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. au 30 septembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Les états financiers consolidés de Valener Inc. au 30 septembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, selon les normes canadiennes d'audit, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 28 novembre 2012.

Leur audit a comporté l'application de sondages et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires dans les circonstances. Leur opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU

La présidente et chef de la direction de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc.

(signé)

PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA

Le vice-président exécutif, Affaires corporatives et chef des finances de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc.

Montréal (Canada)
Le 27 novembre 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ACTIONNAIRES DE VALENER INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Valener Inc., qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2013, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Valener Inc. au 30 septembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Informations comparatives

Les états financiers consolidés de Valener Inc. au 30 septembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 28 novembre 2012.

(signé)

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 27 novembre 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
QUOTE-PART DU BÉNÉFICE NET DE GAZ MÉTRO	52 331 \$	41 718 \$
QUOTE-PART DE LA PERTE NETTE DE BEAUPRÉ ÉOLE	(1 220)	(1 107)
QUOTE-PART DE LA PERTE NETTE DE BEAUPRÉ ÉOLE 4	(349)	(96)
AUTRES REVENUS LIÉS À LA CONVENTION D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION (note 10)	<u>1 810</u>	<u>1 748</u>
	<u>52 572</u>	<u>42 263</u>
FRAIS		
Frais généraux et d'administration	2 100	2 007
Intérêts sur la dette à long terme	307	182
Frais financiers et autres	<u>515</u>	<u>391</u>
	<u>2 922</u>	<u>2 580</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>49 650</u>	<u>39 683</u>
Impôts sur les bénéfices (note 8)		
Exigibles	9 767	8 505
Futurs	<u>(1 569)</u>	<u>1 611</u>
	<u>8 198</u>	<u>10 116</u>
BÉNÉFICE NET	<u>41 452 \$</u>	<u>29 567 \$</u>
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars) (note 6)	<u>0,99 \$</u>	<u>0,75 \$</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
BÉNÉFICE NET	<u>41 452 \$</u>	<u>29 567 \$</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro	11 745	(9 475)
Impôts sur les bénéfices	801	(1 080)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beupré Éole	8 972	(10 083)
Impôts sur les bénéfices	<u>(2 466)</u>	<u>2 712</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	<u>19 052</u>	<u>(17 926)</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>60 504 \$</u>	<u>11 641 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Capital- actions	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 7)	Avoir des actionnaires
Solde au 30 septembre 2011	629 313 \$	(7 173) \$	(19 510) \$	602 630 \$
Bénéfice net	-	29 567	-	29 567
Autres éléments du résultat étendu	-	-	(17 926)	(17 926)
Émission d'actions privilégiées (note 6)	97 480	-	-	97 480
Régime de réinvestissement des dividendes et autres (note 6)	2 932	-	-	2 932
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(37 462)	-	(37 462)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(1 561)	-	(1 561)
Solde au 30 septembre 2012	729 725 \$	(16 629) \$	(37 436) \$	675 660 \$
Bénéfice net	-	41 452	-	41 452
Autres éléments du résultat étendu	-	-	19 052	19 052
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	3 085	-	-	3 085
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(37 665)	-	(37 665)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(4 350)	-	(4 350)
Solde au 30 septembre 2013	732 810 \$	(17 192) \$	(18 384) \$	697 234 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	482 \$	492 \$
Montant à recevoir de Gaz Métro	259	418
Distributions à recevoir de Gaz Métro	12 073	13 334
Impôts sur les bénéfices à recevoir	699	1 708
Impôts futurs (note 8)	381	104
Autres actifs à court terme	4	55
	<u>13 898</u>	<u>16 111</u>
PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES (note 4)	783 195	742 287
IMPÔTS FUTURS (note 8)	4 896	7 096
	<u>801 989 \$</u>	<u>765 494 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	1 461 \$	1 422 \$
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	9 436	9 386
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	1 088	1 561
Impôts futurs (note 8)	-	1 424
	<u>11 985</u>	<u>13 793</u>
DETTE À LONG TERME (note 5)	67 603	51 427
IMPÔTS FUTURS (note 8)	25 167	24 614
	<u>104 755</u>	<u>89 834</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	732 810	729 725
DÉFICIT	(17 192)	(16 629)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 7)	(18 384)	(37 436)
	<u>(35 576)</u>	<u>(54 065)</u>
	<u>697 234</u>	<u>675 660</u>
	<u>801 989 \$</u>	<u>765 494 \$</u>
Engagements et garanties (note 14)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 15)		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

PIERRE MONAHAN
Administrateur

(signé)

RÉAL SUREAU, FCPA, FCA
Administrateur

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	41 452 \$	29 567 \$
Distributions reçues de Gaz Métro	54 553	47 704
Éléments hors caisse :		
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	(52 331)	(41 718)
Quote-part de la perte nette de Beauré Éole	1 220	1 107
Quote-part de la perte nette de Beauré Éole 4	349	96
Impôts futurs (note 8)	(1 569)	1 611
Autres	272	237
	<u>43 946</u>	<u>38 604</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	1 222	(14 767)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	<u>45 168</u>	<u>23 837</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de parts dans Gaz Métro (note 4)	(14 501)	(97 164)
Acquisition de parts dans Beauré Éole (note 4)	(475)	(46 840)
Acquisition de parts dans Beauré Éole 4 (note 4)	(5 999)	(647)
Autres	(789)	(633)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(21 764)</u>	<u>(145 284)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions privilégiées, nette des frais y afférents (note 6)	-	96 552
Dette à long terme :		
Émissions	322 939	264 322
Remboursements	(307 000)	(212 500)
Dividendes aux actionnaires ordinaires	(34 530)	(34 602)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	(4 823)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>(23 414)</u>	<u>113 772</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(10)	(7 675)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	492	8 167
TRÉSORERIE À LA FIN	482 \$	492 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Valener Inc. (Valener ou la Compagnie), dont le siège social est situé au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) Canada H2K 2X3, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Valener détient, entre autres, une participation de 29,0 % dans Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), dont les activités principales sont la distribution de gaz naturel au Québec et au Vermont (États-Unis) et la distribution d'électricité au Vermont. Valener détient également, par l'entremise d'une filiale détenue à 100 %, Valener Éole Inc. (Valener Éole), une participation indirecte de 49,0 % dans Beaupré Éole S.E.N.C. (Beaupré Éole) qui détient une participation de 50,0 % dans Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, Société en nom collectif (Parcs 2 et 3). Valener détient aussi, par l'entremise d'une filiale détenue à 100 %, Valener Éole 4 Inc. (Valener Éole 4), une participation de 49,0 % dans Beaupré Éole 4 S.E.N.C. (Beaupré Éole 4) qui détient une participation de 50,0 % dans Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 s.e.n.c. (Parc 4). L'activité de Parcs 2 et 3 et de Parc 4 est le développement de projets éoliens situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré.

Les actions ordinaires et les actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif de série A (actions privilégiées de série A) de Valener sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles « VNR » et « VNR.PR.A », respectivement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Valener sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement*.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les comptes de Valener et de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener (la direction du gestionnaire), doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent l'évaluation des actifs à long terme, plus particulièrement l'évaluation des participations dans des satellites, ainsi que sur l'impôt sur les bénéfices, incluant notamment l'évaluation de la provision pour moins-value et l'estimation des échéanciers, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur pour l'établissement des impôts futurs.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

La Compagnie comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. La direction du gestionnaire procède périodiquement à une analyse individuelle des participations de la Compagnie dans des satellites et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation dans Gaz Métro

Les activités de distribution de gaz naturel au Québec de Gaz Métro sont réglementées par la Régie de l'énergie. De plus, Gaz Métro exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, coentreprises et satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes, tels que le Vermont Public Service Board, l'Office national de l'énergie et la Federal Energy Regulatory Commission. Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines conventions comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur de la participation dans Gaz Métro et la quote-part des bénéfices de Gaz Métro auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par cette dernière. La Compagnie n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur de sa participation dans Gaz Métro et sur la quote-part des bénéfices de celle-ci.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Valener est imposable sur l'ensemble de ses bénéfices, tel que déterminé par les lois fiscales en vigueur, incluant les bénéfices provenant de ses participations dans des satellites constitués en sociétés en commandite. Ces sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, leur bénéfice est imposable au niveau des associés.

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Compagnie ainsi que sa quote-part des écarts temporaires des satellites constitués en sociétés en commandite. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront. La contrepartie des impôts futurs relatifs aux activités assujetties à la réglementation des tarifs est reflétée dans la participation dans Gaz Métro.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Compagnie devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement selon les critères décrits ci-après.

La Compagnie a établi les classements suivants :

- La trésorerie est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et est comptabilisée à la juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent.
- Le montant à recevoir de Gaz Métro et les distributions à recevoir de Gaz Métro sont classés dans la catégorie prêts et créances. Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.
- Les fournisseurs et charges à payer, les dividendes à payer aux actionnaires ordinaires et privilégiés et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction. Ils sont comptabilisés à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le capital-actions est présenté déduction faite des frais d'émission d'actions.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Aux 30 septembre 2013 et 2012, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel sont tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS), incluses à la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière*, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'Introduction de la Partie I du Manuel permet toutefois aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I à l'égard de l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2015. Ce report est permis considérant l'inclusion du sujet des activités à tarifs réglementés au programme de travail de l'International Accounting Standards Board (IASB) et afin d'éviter que les entités canadiennes n'ayant pas adopté les IFRS aient à effectuer deux séries de changements de conventions comptables sur une courte période de temps. Étant admissible à ce report, et sous réserve de certaines approbations, Valener a effectué ce choix et continuera donc de présenter ses états financiers consolidés conformément à la Partie V du Manuel, intitulée *Normes comptables pré-basculement*, pour ses exercices 2013 à 2015, inclusivement.

Au cours de l'exercice 2011, considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires en vertu des IFRS, Valener a obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) lui permettant de préparer ses états financiers consolidés en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) afin de répondre à ses obligations d'information continue au Canada. L'exemption est valide pour les exercices 2013 à 2015 inclusivement. Cependant, considérant la prolongation de la période de report offerte par le Conseil des normes comptables (CNC), Valener envisage de ne pas se prévaloir de cette dispense des ACVM.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'inclusion d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et quant au moment de sa mise en vigueur éventuelle, Valener n'est pas en mesure de se prononcer, pour le moment, sur le référentiel comptable qui sera utilisé pour la préparation de ses états financiers intermédiaires et annuels consolidés pour les exercices 2016 et subséquents. Valener continue de suivre de près les différents développements auprès de l'IASB et du CNC et ajustera sa stratégie de conversion à un nouveau référentiel comptable, le cas échéant. Des informations supplémentaires seront divulguées au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

4. PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

	Taux de participation	2013	2012
Participation dans Gaz Métro (a)	29,0 %	738 449 \$	712 207 \$
Participation dans Beaupré Éole (b)	49,0 %	37 594	28 620
Participation dans Beaupré Éole 4 (c)	49,0 %	7 152	1 460
		783 195 \$	742 287 \$

(a) Au cours de l'exercice 2013, Valener a souscrit, à la hauteur de sa participation actuelle dans Gaz Métro, 906 325 parts de Gaz Métro pour une contrepartie totale en espèces de 14 501 000 \$ (6 477 573 parts de Gaz Métro pour une contrepartie totale en espèces de 97 164 000 \$ en 2012).

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

La participation dans Gaz Métro a été réduite de 13 162 000 \$ au 30 septembre 2012 à la suite de la réorganisation mise en place par Gaz Métro à cette même date. Pour plus de détails quant à cette réorganisation, se référer à la note 8.

La participation dans Gaz Métro comprend un écart d'acquisition totalisant 332 079 000 \$ au 30 septembre 2013 (329 109 000 \$ au 30 septembre 2012).

- (b) Au cours de l'exercice 2013, Valener Éole a souscrit, à la hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole, 474 726 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 475 000 \$ (46 839 917 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 46 840 000 \$ en 2012). Un montant d'intérêts de 748 000 \$ a été capitalisé dans le coût de la participation dans la filiale au cours de l'exercice 2013 (623 000 \$ en 2012).
- (c) Au cours de l'exercice 2013, Valener Éole 4 a souscrit, à la hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole 4, 5 999 104 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 5 999 000 \$ (646 848 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 647 000 \$ en 2012).

Au cours de l'exercice 2012, les droits et intérêts que détenaient Gaz Métro et Valener dans les contrats relatifs au projet éolien de Parc 4 ont été transférés à Beaupré Éole 4.

5. DETTE À LONG TERME

	Montant maximum autorisé	Échéance	2013	2012
FACILITÉ DE CRÉDIT	<u>200 000 \$</u>	2017	<u>67 603 \$</u>	<u>51 427 \$</u>

La facilité de crédit de Valener est garantie par les parts de Gaz Métro et les actions de Valener Éole et de Valener Éole 4 détenues par Valener et porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux préférentiel, majorés selon les termes de cette facilité de crédit. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 est de 2,16 % (2,15 % en 2012).

Selon les termes de cette facilité de crédit, la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2013, Valener respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit. Compte tenu des montants empruntés et des lettres de crédit émises, la facilité de crédit inutilisée au 30 septembre 2013 est de 131 046 000 \$ (147 055 000 \$ au 30 septembre 2012).

Le montant emprunté de la facilité de crédit au 30 septembre 2013 est présenté net des frais de financement de 712 000 \$ (949 000 \$ au 30 septembre 2012).

6. CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Compagnie comprend un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et 10 000 000 actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, incluant jusqu'à 4 000 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif de série B (actions privilégiées de série B).

DÉCLARÉ

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
37 744 787 actions ordinaires (37 542 822 au 30 septembre 2012)	<u>635 330 \$</u>	632 245 \$
4 000 000 actions privilégiées de série A	<u>97 480</u>	97 480
	<u>732 810 \$</u>	<u>729 725 \$</u>

Actions ordinaires

La Compagnie offre à ses actionnaires un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) en vertu duquel ils peuvent choisir de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires de Valener. Les actions de Valener ainsi achetées peuvent, au gré de Valener, être

des actions nouvellement émises ou être acquises sur le marché libre. Si les actions de Valener devant être achetées aux termes du RRD sont des actions nouvellement émises, le prix de ces actions correspond au cours moyen pondéré des actions de Valener à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende sur les actions de Valener (cours moyen pondéré), et peut refléter, au gré de Valener, un escompte pouvant atteindre 5 %. Si les actions sont achetées sur le marché libre par l'entremise de la TSX, l'agent des transferts achète les actions en question durant une période de dix jours ouvrables à compter de la date de versement du dividende.

Aucuns frais de courtage ni frais d'administration ne sont payables par les actionnaires à l'égard des achats ou des retraits d'actions de Valener aux termes du RRD, et tous les frais liés à l'administration du RRD sont pris en charge par Valener.

Au cours de l'exercice 2013, dans le cadre du RRD, 201 965 actions ordinaires ont été émises (192 052 en 2012) pour un montant total de 3 085 000 \$ (2 812 000 \$ en 2012).

Actions privilégiées

Le 4 juin 2012, dans le cadre d'un placement public par voie de prospectus, Valener a déposé des statuts de modification afin de créer deux séries d'actions privilégiées, soit les actions privilégiées de série A et les actions privilégiées de série B, au nombre maximal de 4 000 000 actions pour chacune des séries A et B.

Le 6 juin 2012, la Compagnie a émis 4 000 000 actions privilégiées de série A au prix de 25,00 \$ chacune, pour un produit brut de 100 000 000 \$, excluant des frais relatifs à cette émission de 3 448 000 \$. Un actif d'impôts futurs de 928 000 \$ a été comptabilisé relativement à ces frais d'émission, affectant du même montant le capital-actions.

Les actions privilégiées de série A donnent droit à des dividendes cumulatifs de 1,0875 \$ par action par année, soit un rendement de 4,35 % par année, payables trimestriellement, pour la période initiale prenant fin le 15 octobre 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 15 octobre 2017, et tous les cinq ans par la suite, pour qu'il corresponde au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série A à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ par action, conformément à leurs modalités.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de série A en actions privilégiées de série B le 15 octobre 2017 et par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, à raison d'une action privilégiée de série B pour chaque action privilégiée de série A convertie. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels cumulatifs à un taux variable annuel égal au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série B à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ ou de 25,50 \$ par action, conformément à leurs modalités.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Bénéfice net	41 452 \$	29 567 \$
Moins :		
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées de série A	4 350	1 561
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>37 102 \$</u>	<u>28 006 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation (en milliers)	<u>37 657</u>	<u>37 454</u>
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	<u>0,99 \$</u>	<u>0,75 \$</u>

7. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, nette des impôts sur les bénéfices	(6 478) \$	(19 024) \$
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beaupré Éole, nette des impôts sur les bénéfices	<u>(11 906)</u>	<u>(18 412)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<u>(18 384) \$</u>	<u>(37 436) \$</u>

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	49 650 \$	39 683 \$
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,9 %	27,3 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	13 356	10 833
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Variation des écarts temporaires liés aux activités à tarifs réglementés de Gaz Métro	330	931
Impôts sur les bénéfices de satellites constitués en société par actions	(6 083)	(1 689)
Utilisation de pertes en capital d'exercices antérieurs	-	(1 294)
Effet net des éléments non imposables et autres	595	1 335
Impôts sur les bénéfices	8 198 \$	10 116 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	16,5 %	25,5 %

COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Participation dans Gaz Métro	(25 299)\$	(27 326) \$
Participation dans Beaupré Éole	5 277	7 199
Frais d'émission d'actions	797	1 103
Autres	(665)	186
Passif net d'impôts futurs	(19 890)\$	(18 838) \$

PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Actifs d'impôts futurs :		
Court terme	381 \$	104 \$
Long terme	4 896	7 096
	5 277	7 200
Passifs d'impôts futurs :		
Court terme	-	(1 424)
Long terme	(25 167)	(24 614)
	(25 167)	(26 038)
Passif net d'impôts futurs	(19 890)\$	(18 838) \$

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les sociétés en commandite ne comptabilisent pas d'actifs et de passifs d'impôts futurs relatifs aux écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de leurs actifs et de leurs passifs puisque, selon les lois fiscales en vigueur, leurs bénéfices sont imposables au niveau des associés. Le tableau suivant présente les principaux éléments constituant le passif net d'impôts futurs de Valener relativement à sa quote-part des écarts temporaires de Gaz Métro, Beupré Éole et Beupré Éole 4.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(19 437) \$	(20 678) \$
Frais et crédits reportés	(7 111)	(6 735)
Provisions non déductibles	1 497	2 069
Participations dans des satellites	6 640	10 368
Frais d'émission de dettes à long terme	(877)	(150)
Instruments financiers	498	2 135
Pertes autres qu'en capital reportables	5 477	4 699
Report de bénéfice provenant de sociétés en commandite	381	(1 319)
Autres	(95)	(148)
	<u>(13 027)</u>	<u>(9 759)</u>
Provision pour moins-value	(6 995)	(10 368)
Passif net d'impôts futurs	<u>(20 022) \$</u>	<u>(20 127) \$</u>

Le report de bénéfice provenant de sociétés en commandite découle du fait que la fin d'exercice de certaines des filiales et coentreprises détenues par Gaz Métro diffère de la fin d'exercice de Valener.

La compagnie prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital de 20 360 000 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2031 et 2033.

Aux 30 septembre 2013 et 2012, Valener a comptabilisé une provision pour moins-value à l'encontre de l'actif d'impôts futurs relativement à l'excédent de la valeur fiscale de sa participation dans Gaz Métro par rapport à la valeur comptable, excluant l'effet des écarts temporaires imposables propres à Gaz Métro.

Le 30 septembre 2012, Gaz Métro a transféré certaines participations qu'elle détenait dans des coentreprises à une société par actions nouvellement créée et qu'elle détient également en propriété exclusive. Ce transfert a entraîné une baisse du passif net d'impôts futurs de Valener de 13 162 000 \$ au 30 septembre 2012 puisque les bénéfices relatifs à ces coentreprises sont maintenant imposables au niveau de la société par actions détenue à part entière par Gaz Métro et non plus au niveau des associés de Gaz Métro. Une réduction de la participation dans Gaz Métro d'un montant équivalent a été comptabilisée en contrepartie de la baisse du passif net d'impôts futurs.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montant à recevoir de Gaz Métro	159 \$	(171) \$
Fournisseurs et charges à payer	3	306
Impôts sur les bénéfices à payer (à recevoir)	1 009	(15 535)
Autres actifs à court terme	51	633
	<u>1 222 \$</u>	<u>(14 767) \$</u>
Autres informations :		
Intérêts reçus	- \$	59 \$
Intérêts versés	307 \$	182 \$
Impôts versés	8 758 \$	24 040 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

CONVENTION D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION

Gaz Métro et Valener ont conclu une convention d'administration et de soutien de gestion (convention d'administration), échéant en 2025, aux termes de laquelle, notamment (i) Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournit à Valener certains services d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes

et, dans certains cas, certains services supplémentaires, et (ii) Gaz Métro rembourse à Valener tous les frais administratifs généraux que cette dernière engage (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes), sous réserve de certaines restrictions. Dans le cadre de cette convention d'administration, Valener a facturé à Gaz Métro des frais de 1 810 000 \$ pour l'exercice 2013 (1 748 000 \$ en 2012).

CONVENTION RELATIVE À L'OPTION SEIGNEURIE

En décembre 2010, Valener a exercé une option lui permettant d'acquérir directement ou indirectement une participation de 49 % dans la participation directe ou indirecte de Gaz Métro dans les projets Seigneurie au coût de 3 391 000 \$. Cette option avait été accordée à Valener lors de la réorganisation de Gaz Métro réalisée le 30 septembre 2010. Au 30 septembre 2013, la rubrique *Fournisseurs et charges à payer* du bilan consolidé inclut un montant à payer à Gaz Métro de 1 000 000 \$ relativement à cette option (915 000 \$ au 30 septembre 2012).

11. GESTION DU CAPITAL

Valener gère ses capitaux de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses actionnaires, en plus de favoriser une création de richesse pour ceux-ci au fil des ans. Pour y parvenir, Valener participe au développement de Gaz Métro et considère les occasions de croissance et de création de valeur, tels les projets Seigneurie. Valener prend en considération les caractéristiques de ses actifs, les besoins de fonds prévus et les ratios financiers à respecter dans la gestion de sa structure de capital.

Les activités relevant de la gestion du capital de Valener sont l'émission de nouvelles dettes, l'émission de nouvelles actions ordinaires directement sur le marché ou par le RRD, l'émission de nouvelles actions privilégiées, les investissements requis pour maintenir ses pourcentages de participation dans Gaz Métro et dans les projets Seigneurie, les distributions reçues de ses satellites, les versements de dividendes à ses actionnaires, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le niveau des besoins de financement de la Compagnie demeure soumis à une certaine volatilité selon le niveau de distributions reçues de Gaz Métro et du niveau d'investissements requis dans ses satellites. Ainsi, la Compagnie doit demeurer vigilante dans l'établissement des niveaux de dividendes appropriés afin de ne pas y transposer indûment cette volatilité et s'assurer de bénéficier en tout temps de suffisamment de facilités de crédit non utilisées pour parer à toutes les éventualités.

Valener considère l'avoir des actionnaires et la dette à long terme comme des éléments de sa structure de capital. Aux 30 septembre 2013 et 2012, la structure de capital de la Compagnie s'établissait comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dette à long terme, nette des frais de financement	67 603 \$	51 427 \$
Avoir des actionnaires	697 234	675 660
Total du capital investi	<u>764 837 \$</u>	<u>727 087 \$</u>
Ratio de la dette par rapport au capital investi	<u>8,8 %</u>	<u>7,1 %</u>

Valener effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette à long terme, nette des frais de financement, divisé par le total du capital investi. Le capital investi correspond à la somme du total de la dette à long terme, nette des frais de financement, et de l'avoir des actionnaires.

La dette à long terme de la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Entre autres, sur la base de ses états financiers non consolidés, la Compagnie doit respecter un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00 fois et un ratio de dette à long terme sur le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration de moins de 4,25 fois. Le ratio de couverture des intérêts est obtenu en faisant le rapport entre (i) le total des intérêts sur la dette à long terme et (ii) le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, ces ratios étaient de 61,26 fois (70,96 fois en 2012) et de 1,31 fois (1,16 fois en 2012) respectivement. La Compagnie respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit aux 30 septembre 2013 et 2012.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou puisque leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

13. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Les stratégies, les politiques et les contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Valener et les autres risques connexes sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de Valener et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par son conseil d'administration et mises en application par la direction du gestionnaire.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Valener est exposée à un risque de flux de trésorerie en raison de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. La Compagnie cherche à maintenir une structure appropriée de dettes afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt variables, le bénéfice net de Valener aurait diminué d'environ 650 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2013.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que Valener ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Valener gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et de facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. La facilité de crédit engagée ainsi que l'accès aux marchés des capitaux permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers ou de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières de Valener, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net consolidé de Valener.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2013.

	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices subséquents	Total
Fournisseurs et charges à payer	1 461 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 461 \$
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	9 436	-	-	-	-	-	9 436
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	1 088	-	-	-	-	-	1 088
Dette à long terme	-	-	-	68 500	-	-	68 500
	11 985	-	-	68 500	-	-	80 485
Intérêts	1 466	1 466	1 466	108	-	-	4 506
Total	13 451 \$	1 466 \$	1 466 \$	68 608 \$	- \$	- \$	84 991 \$

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2013.

14. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité et de raccordement relatifs au projet éolien de Parc 4, au cours des exercices 2013 et 2012, Valener a émis quatre garanties sous forme de lettres de crédit totalisant 454 000 \$ à Hydro-Québec. Ultérieurement, Valener pourrait être tenue de fournir des garanties supplémentaires pour le projet éolien de Parc 4 selon l'avancement des travaux liés aux contrats. Il est prévu que dès que le financement du projet éolien de Parc 4 aura été mis en place, ces garanties seront fournies, sous forme de lettres de crédit, par les prêteurs de Parc 4 et Valener n'aura donc plus à les fournir directement.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le 27 novembre 2013, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,25 \$ par action ordinaire pour le trimestre clos le 31 décembre 2013, payable le 15 janvier 2014 aux actionnaires ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2013. Le conseil d'administration a aussi approuvé que le réinvestissement des dividendes en actions ordinaires supplémentaires se fasse, pour le dividende payable le 15 janvier 2014, par une émission de nouvelles actions ordinaires de la Compagnie à escompte de 5 %, en accord avec les modalités du RRD.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉS

Le 27 novembre 2013, le conseil d'administration a également déclaré un dividende de 0,271875 \$ par action privilégiée de série A, pour la période du 16 octobre 2013 au 15 janvier 2014, payable le 15 janvier 2014 aux actionnaires privilégiés inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 9 janvier 2014.

RAPPORT DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Les états financiers consolidés de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Gaz Métro. La responsabilité de la direction de GMi à cet égard inclut la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités réglementées de Gaz Métro. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de GMi.

La direction de GMi s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration de GMi assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de GMi. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les conventions comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Gaz Métro au 30 septembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Les états financiers consolidés de Gaz Métro au 30 septembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, selon les normes canadiennes d'audit, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 27 novembre 2012.

Leur audit a comporté l'application de sondages et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires dans les circonstances. Leur opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU

La présidente et chef de la direction
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

(signé)

PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA

Le vice-président exécutif,
Affaires corporatives et chef des finances
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

Montréal (Canada)
Le 26 novembre 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2013, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Informations comparatives

Les états financiers consolidés de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 27 novembre 2012.

(signé)

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 26 novembre 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
REVENUS	2 217 356 \$	1 907 643 \$
COÛTS DIRECTS	1 283 252	1 127 053
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	934 104	780 590
FRAIS		
Exploitation et entretien	473 209	379 032
Amortissements (notes 5, 7 et 10)	202 847	163 002
Intérêts sur la dette à long terme (note 14)	128 995	108 590
Frais financiers et autres	(3 699)	4 083
	801 352	654 707
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	132 752	125 883
Quotes-parts des bénéfices de satellites	62 016	28 692
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	14 749	-
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	209 517	154 575
Impôts sur les bénéfices (note 20)	30 649	11 934
BÉNÉFICE NET	178 868 \$	142 641 \$
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ATTRIBUABLE AUX :		
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE ASSOCIÉS	(1 569)	(1 203)
	180 437	143 844
	178 868 \$	142 641 \$
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS DE GAZ MÉTRO (en dollars)	1,21 \$	1,10 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DE PARTS DE BASE ET DILUÉ EN CIRCULATION (en milliers de parts)	148 680	130 878

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
BÉNÉFICE NET	178 868 \$	142 641 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	43 419	(39 128)
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(21 217)	10 963
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	18 600	(10 839)
Impôts sur les bénéfices	(2 493)	2 823
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	38 309	(36 181)
RÉSULTAT ÉTENDU	217 177 \$	106 460 \$
RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :		
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE ASSOCIÉS	7 403 \$	(11 286) \$
	209 774	117 746
	217 177 \$	106 460 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Attribuable aux associés					
	Capital	Déficit (note 20)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Avoir des associés
Solde au 30 septembre 2011	1 111 825	\$ (15 479)	\$ (66 772)	\$ 1 029 574	\$ (8 843)	\$ 1 020 731
Bénéfice net (perte nette)	-	143 844	-	143 844	(1 203)	142 641
Autres éléments du résultat étendu	-	-	(26 098)	(26 098)	(10 083)	(36 181)
Émissions de parts (note 16)	335 000	-	-	335 000	47 487	382 487
Ajustement relatif à une opération avec une filiale (note 22)	-	(26 402)	-	(26 402)	-	(26 402)
Distributions	-	(146 352)	-	(146 352)	-	(146 352)
Solde au 30 septembre 2012	1 446 825	\$ (44 389)	\$ (92 870)	\$ 1 309 566	\$ 27 358	\$ 1 336 924
Bénéfice net (perte nette)	-	180 437	-	180 437	(1 569)	178 868
Autres éléments du résultat étendu	-	-	29 337	29 337	8 972	38 309
Émissions de parts (note 16)	50 000	-	-	50 000	6 474	56 474
Distributions	-	(166 512)	-	(166 512)	-	(166 512)
Solde au 30 septembre 2013	1 496 825	\$ (30 464)	\$ (63 533)	\$ 1 402 828	\$ 41 235	\$ 1 444 063

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 495 \$	47 583 \$
Encaisse affectée	14 355	7 475
Clients et autres débiteurs	222 574	194 737
Impôts sur les bénéficiaires à recevoir	2 196	10 229
Stocks (note 6)	93 347	118 939
Frais payés d'avance	10 389	12 033
Impôts futurs (note 20)	16 986	10 779
Instruments financiers dérivés (note 24)	522	2 133
	<u>419 864</u>	<u>403 908</u>
PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS (note 7)	<u>3 591 468</u>	<u>3 248 642</u>
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	59 956	58 322
FRAIS REPORTÉS (note 5)	473 494	498 463
PLACEMENTS ET AUTRES (note 8)	641 056	550 773
ÉCARTS D'ACQUISITION (note 11)	321 721	321 247
IMPÔTS FUTURS (note 20)	5 289	7 505
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 24)	3 808	685
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF À LONG TERME (note 12)	66 172	42 434
	<u>1 571 496</u>	<u>1 479 429</u>
	<u>5 582 828</u> \$	<u>5 131 979</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	3 376 \$	10 097 \$
Emprunts bancaires (note 13)	19 700	13 753
Fournisseurs et charges à payer	314 407	295 360
Distributions à payer	41 628	40 228
Impôts futurs (note 20)	1 936	-
Instruments financiers dérivés (note 24)	27 646	51 988
Échéances courantes de la dette à long terme (note 14)	89 886	164 616
	<u>498 579</u>	<u>576 042</u>
DETTE À LONG TERME (note 14)	2 692 075	2 295 763
CRÉDITS REPORTÉS (note 5)	264 230	284 593
IMPÔTS FUTURS (note 20)	331 810	286 958
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 24)	7 880	36 108
AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME (note 15)	344 191	315 591
	<u>4 138 765</u>	<u>3 795 055</u>
AVOIR DES ASSOCIÉS		
CAPITAL (note 16)	1 496 825	1 446 825
DÉFICIT (note 20)	(30 464)	(44 389)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 17)	(63 533)	(92 870)
	<u>(93 997)</u>	<u>(137 259)</u>
	<u>1 402 828</u>	<u>1 309 566</u>
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	41 235	27 358
	<u>1 444 063</u>	<u>1 336 924</u>
	<u>5 582 828</u> \$	<u>5 131 979</u> \$

Engagements et garanties (note 26)

Éventualités (note 27)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 28)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc. en sa qualité de commandité,

(signé)

SOPHIE BROCHU
Administrateur

(signé)

PIERRE MONAHAN
Administrateur

	2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	178 868 \$	142 641 \$
Distributions reçues des satellites	35 923	29 954
Éléments hors caisse :		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 7)	157 920	134 838
Amortissement des frais et crédits reportés, des actifs incorporels et des frais reliés au financement (notes 5, 10 et 14)	46 956	30 889
Variation des frais reportés reliés au coût de l'énergie	103 208	100 029
Variation des comptes de stabilisation tarifaire	(16 388)	(34 921)
Quotes-parts des bénéfices de satellites	(62 016)	(28 692)
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	(14 749)	-
Impôts futurs (note 20)	27 550	10 326
Autres	(14 145)	6 630
	<u>443 127</u>	<u>391 694</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	44 842	37 154
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	<u>487 969</u>	<u>428 848</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de l'encaisse affectée	(7 029)	3 395
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(454 339)	(456 414)
Variation des frais et crédits reportés	(170 728)	(146 291)
Acquisitions d'actifs incorporels et autres	(20 796)	(14 780)
Variation d'une participation dans un satellite et autres	(36 137)	-
Acquisition d'une filiale (note 4)	-	(484 972)
Disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	42 362	-
Autres	(6 621)	(5 991)
	<u>(653 288)</u>	<u>(1 105 053)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	5 349	(33 425)
Augmentation des crédits à terme	2 218 117	2 171 251
Remboursements des crédits à terme	(2 056 197)	(1 962 529)
Émissions de dettes à long terme	284 144	333 732
Remboursements de dettes à long terme	(159 642)	(18 888)
Règlements d'instruments financiers dérivés	-	(49 995)
Émissions de parts	56 474	382 487
Distributions	(165 112)	(141 499)
	<u>183 133</u>	<u>681 134</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET LE DÉCOUVERT BANCAIRE	<u>819</u>	<u>78</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE	<u>18 633</u>	<u>5 007</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT ⁽¹⁾	<u>37 486</u>	<u>32 479</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN ⁽¹⁾	<u>56 119 \$</u>	<u>37 486 \$</u>

⁽¹⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est composé de 55 872 \$ d'encaisse, 3 623 \$ de placements temporaires et 3 376 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2013 comparativement à 28 724 \$, 18 859 \$ et 10 097 \$ respectivement au 30 septembre 2012.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont (États-Unis), et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, de coentreprises et de satellites, dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel ainsi que dans le développement de projets énergétiques porteurs tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans le transport. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que de certaines de ses filiales, coentreprises et satellites et l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés sont décrits à la note 5.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés de Gaz Métro sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada - Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement*.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Gaz Métro et de toutes ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Les investissements de la Société dans des entreprises sous contrôle conjoint (coentreprises) sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMi) (la direction), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus être générés par les actifs utilisés aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les frais et crédits reportés, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, les provisions pour impôts sur les bénéfices, incluant notamment l'évaluation de la provision pour moins-value et l'estimation des échéanciers, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur pour l'établissement des impôts futurs et la juste valeur des instruments financiers.

RÉGLEMENTATION

Une des principales activités de Gaz Métro est la distribution de gaz naturel au Québec, activité qui est réglementée par la Régie de l'énergie (Régie).

De plus, elle exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, coentreprises et satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes. Ainsi, Intragaz, société en commandite, entité faisant partie du groupe Intragaz (Intragaz), est réglementée par la Régie et Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) de même que Corporation Champion Pipe Line Limitée (Champion) relève de la compétence de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Portland Natural Gas Transmission System (PNGTS), Vermont Electric Power Company, Inc. (Velco) et Vermont Transco LLC (Transco) sont assujetties à la réglementation de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC). VGS et GMP sont, quant à elles, soumises à la réglementation du Vermont Public Service Board (VPSB). Vermont Yankee Nuclear Power Corporation (VYNPC) est assujettie à la réglementation de la FERC et du VPSB.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines conventions comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

ENCAISSE AFFECTÉE

L'encaisse affectée est principalement composée de trésorerie et équivalents de trésorerie dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel reliés à Gaz Métro-daQ et à VGS et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Gaz Métro-daQ et VGS ne sont pas autorisées à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par la Régie ou le VPSB, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, en tant que compte de frais ou de crédits reportés conformément au mécanisme réglementaire.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs et les frais généraux ainsi qu'un rendement sur les fonds utilisés pour certains projets de construction. Gaz Métro capitalise des intérêts dans le coût de construction des projets découlant d'activités à tarifs non réglementés jusqu'à ce que le projet entre en phase d'exploitation.

En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante de rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, cette composante de rendement capitalisée pour certains projets de construction, les bénéfices correspondants ainsi que l'amortissement subséquent de ces éléments ne seraient pas constatés. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de cette pratique sur la valeur des propriétés, aménagements et équipements, les charges d'amortissement ou les autres composantes des états financiers consolidés.

Au moment de la mise hors service de propriétés, aménagements et équipements relatifs à certaines activités à tarifs réglementés, les profits et pertes sur aliénation sont imputés à l'amortissement cumulé, tel qu'exigé par les organismes de réglementation, sans aucune incidence sur le bénéfice net consolidé de la Société.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait et des profits et pertes sur l'aliénation des biens déjà retirés. La contrepartie est comptabilisée en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 5.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les taux moyens d'amortissement suivants :

	2013	2012
Stockage	3,33 %	3,32 %
Transport	2,16 %	2,26 %
Distribution	3,12 %	3,02 %
Installations générales	7,15 %	8,33 %
Production	1,52 %	2,05 %
Subventions gouvernementales	2,37 %	2,56 %

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée prévue et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques, ni le moment où elles devraient encourir des coûts pour s'acquitter de ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe. Toutefois, la direction estime qu'il est raisonnable de croire que si des coûts de mise hors service relatifs à ces propriétés, aménagements et équipements étaient encourus, ils seraient récupérés à même les tarifs des exercices futurs.

PLACEMENTS ET AUTRES

Les placements et autres sont constitués principalement de participations dans des satellites et d'autres placements. La Société comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation et les autres placements à la juste valeur, sauf les polices d'assurance-vie, qui sont comptabilisées à la valeur de rachat. Toutes les participations dans des satellites sont dans des entités ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des satellites et lorsqu'elle subit une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur des participations et la quote-part des bénéfices de la Société dans des satellites ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par ces derniers. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur des participations dans des satellites et sur les quotes-parts des bénéfices des satellites présentées aux états financiers consolidés.

FRAIS ET CRÉDITS REPORTÉS

Les frais reportés représentent des sommes déboursées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par les différents organismes de réglementation. Les crédits reportés représentent des sommes encaissées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs.

Les frais et crédits reportés ne seraient pas comptabilisés comme ils le sont si les tarifs n'étaient pas réglementés. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais et crédits reportés sont amortis dans les tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature, et sont soumis au rendement sur le capital investi, ou des intérêts sont généralement cumulés sur les soldes qui seront recouverts ou remis au moyen des tarifs imputés à la clientèle dans le futur.

Les frais et crédits reportés font l'objet de suivis et d'évaluation périodiques. Si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires, à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable du compte de frais ou crédits reportés sous-jacents serait ajustée en conséquence.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de frais reliés au développement informatique, qui comprennent notamment les coûts encourus par la Société relativement au développement de systèmes informatiques ainsi que le coût des logiciels et des licences acquis destinés à usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées aux résultats, lorsqu'elles sont engagées, à la rubrique *Exploitation et entretien*. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, tous les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres. De plus, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition sont comptabilisés en charges.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. Ce test, qui s'effectue en deux étapes, consiste dans un premier temps à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation. La juste valeur d'une unité d'exploitation est établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test est alors complétée. À cette étape, la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable et tout excédent de cette dernière représente une perte de la valeur qui est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La juste valeur des écarts d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des sommes attribuées aux actifs et aux passifs sous-jacents.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués soit le 1^{er} avril ou le 1^{er} juillet de chaque exercice, selon l'unité d'exploitation testée.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les frais reportés, les participations dans des satellites et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des entrées de trésorerie indépendantes sont générées. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont imputés à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux activités de développement sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés à moins que ceux-ci ne répondent à tous les critères de report. Les frais de développement capitalisés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents.

CONVERSION DES DEVICES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont portés à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif de satellites étrangers et des établissements étrangers considérés comme autonomes sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents en résultant sont présentés dans les *Autres éléments du résultat étendu* et sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes est réduit.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution et de transport de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. Ces revenus sont constatés conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent principalement de la prestation de services, de consultations et de ventes d'équipements. Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients;
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les montants sont déterminés ou déterminables; et
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent également de revenus de location, qui sont constatés linéairement sur la durée du contrat.

Les contributions reçues de tiers provenant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent. Les contributions reçues de tiers provenant d'activités à tarifs non réglementés sont comptabilisées à titre de revenus reportés, présentés à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* du bilan consolidé, et sont amorties sur la durée du contrat sous-jacent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la charge ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés.

Les filiales et coentreprises constituées en sociétés par actions utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

Selon des traitements réglementaires, certaines filiales et coentreprises détenues par Gaz Métro récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfices*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue au chapitre 3465 sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie sont offerts à la presque totalité des salariés.

Le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est comptabilisé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses clés fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations constituées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 7 et 17 ans, selon le régime.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications.

Les actifs et les obligations transitoires sont amortis linéairement sur une période qui correspond à la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro-daQ récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de ses employés lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés). Les écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu des traitements réglementaires et les coûts établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, prévue au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

Les soldes non amortis existant à la date d'acquisition de certaines entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre de frais reportés puisque ces soldes sont récupérables dans les tarifs futurs. Ces frais reportés sont amortis en fonction des traitements réglementaires approuvés par leur organisme de réglementation des tarifs.

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé au moment de la prestation des services par les employés de la Société, qui correspond généralement au moment où les cotisations sont versées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers dans les différentes catégories établies :

Catégories	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie Encaisse affectée
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Billets à recevoir ^(a)
Actifs financiers disponibles à la vente	Fonds de placement ^(b)
Passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	Découvert bancaire Emprunts bancaires Fournisseurs et charges à payer Distributions à payer Dettes à long terme

^(a) Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Autres éléments de l'actif à long terme* du bilan consolidé.

^(b) Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés, dont la contrepartie est comptabilisée à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception des actifs financiers relatifs aux activités à tarifs réglementés, dont la contrepartie est comptabilisée à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés.

Les prêts et créances et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou passif, il faut entendre un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.
- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.
- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations défavorables des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité du prix du gaz naturel. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer, soit de circonscrire les prix selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par la Régie dans le cadre des activités de Gaz Métro-daQ, ou par la direction dans le cas de VGS. GMP a recours à des contrats d'échange à prix fixe pour gérer son risque lié à la fluctuation des prix de l'électricité lui permettant d'acheter une certaine quantité d'électricité à un prix déterminé. Des contrats de change à terme sont également utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens pour VGS et des accords de crédits croisés sont contractés afin de fixer le taux d'intérêt sur certains emprunts à taux variable de VGS.

Les instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie ainsi que les contrats de change à terme et les accords de crédits croisés de VGS sont classés comme détenus à des fins de transaction et ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, tel qu'approuvé par la Régie et par le VPSB, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Des accords de crédits croisés de taux d'intérêt sont utilisés afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion des emprunts à taux variable et des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion importante d'achats d'équipements en euros pour les projets éoliens des parcs 2 et 3 de la Seigneurie de Beaupré, S.E.N.C. (projets éoliens 2 et 3). Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Un accord de crédit croisé de taux d'intérêt est utilisé afin de fixer le taux d'intérêt sur un emprunt à taux variable d'Intragaz. Cet instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture admissible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

RELATIONS DE COUVERTURE

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes. En effet, pour contrer le risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes, certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Dans le cas d'une relation de couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes, la partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au *Cumul des autres*

éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsque l'investissement net correspondant est réduit, soit au même moment où les gains ou pertes de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes sont constatés aux résultats.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART

Le calcul du bénéfice net de base par part est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation. Aux 30 septembre 2013 et 2012, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par part.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Vacances accumulées

À partir du 1^{er} octobre 2012, à la suite d'une décision de la Régie, Gaz Métro-daQ utilise la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que la méthode des déboursés pour la comptabilisation des coûts liés aux vacances accordées aux employés. Les frais reportés reliés à la provision pour vacances sont soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. Cette nouvelle méthode a donc été appliquée par Gaz Métro-daQ de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2012, et ce, sans retraitement de l'exercice comparatif. Les impacts de cette modification ne sont pas significatifs sur le bénéfice net consolidé pour l'exercice clos le 30 septembre 2013.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Changement de référentiel comptable

Les entreprises canadiennes, ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel, sont tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS), incluses à la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière*, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'Introduction de la Partie I du Manuel permet toutefois aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I à l'égard de l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2015. Ce report est permis considérant l'inclusion du sujet des activités à tarifs réglementés au programme de travail de l'International Accounting Standards Board (IASB) et afin d'éviter que les entités canadiennes n'ayant pas adopté les IFRS aient à effectuer deux séries de changements de conventions comptables sur une courte période de temps. Étant admissibles à ce report, et sous réserve de certaines approbations, Gaz Métro et ses associés, GMi et Valener Inc. (Valener), ont effectué ce choix et continueront donc de présenter leurs états financiers consolidés conformément à la Partie V du Manuel, intitulée *Normes comptables pré-basculement*, pour leurs exercices 2013 à 2015, inclusivement.

Au cours de l'exercice 2011, considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires en vertu des IFRS, les associés de Gaz Métro, GMi et Valener, ont obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) leur permettant de préparer leurs états financiers consolidés en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. L'exemption est valide pour les exercices 2013 à 2015 inclusivement. Cependant, considérant la prolongation de la période de report offerte par le Conseil des normes comptables (CNC), les associés de Gaz Métro envisagent de ne pas se prévaloir de cette dispense des ACVM.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'inclusion d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et quant au moment de sa mise en vigueur éventuelle, Gaz Métro et ses associés ne sont pas en mesure de se prononcer, pour le moment, sur le référentiel comptable qui sera utilisé pour la préparation de leurs états financiers intermédiaires et annuels consolidés pour les exercices 2016 et subséquents. Gaz Métro et ses associés continuent de suivre de près les différents développements auprès de l'IASB et du CNC et ajusteront leur stratégie de conversion à un nouveau référentiel comptable, le cas échéant. Des informations supplémentaires seront divulguées au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

4. ACQUISITION ET DISPOSITION DE PARTICIPATIONS DANS UNE FILIALE ET UNE COENTREPRISE

DISPOSITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le 27 novembre 2012, la Société a conclu la vente de la totalité des parts qu'elle détenait dans sa coentreprise HydroSolution, s.e.c. (HydroSolution) pour une contrepartie en espèces de 42 362 000 \$, nette des frais de transaction et de l'encaisse disposée de 2 016 000 \$. La transaction, exécutoire le 27 novembre 2012, a généré un gain net sur disposition de 14 749 000 \$. Cette coentreprise était auparavant incluse dans le secteur *Services énergétiques, entreposage et autres*.

La quote-part des actifs et passifs cédés d'HydroSolution se détaille comme suit :

Actif à court terme, excluant l'encaisse disposée de 2 016 \$	2 329 \$
Propriétés, aménagements et équipements	28 050
Actifs incorporels	9 108
Placements et autres	67
Écart d'acquisition	<u>13 345</u>
	<u>52 899</u>
Passif à court terme	1 652
Dette à long terme	21 454
Autres éléments du passif à long terme	<u>2 180</u>
	<u>25 286</u>
Valeur nette de l'actif cédé	27 613
Contrepartie reçue (nette des frais de transaction et de l'encaisse disposée)	<u>42 362</u>
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise	<u>14 749 \$</u>

ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE FILIALE

Le 27 juin 2012, Gaz Métro, par l'entremise de sa filiale à part entière NNEEC, a procédé à l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de CVPS. L'acquisition de CVPS s'est faite pour une contrepartie nette totale en encaisse de 513 516 000 \$ (500 747 000 \$ US). Les coûts liés à l'acquisition, comptabilisés aux résultats, se sont élevés à 5 950 000 \$ pour l'exercice 2012.

CVPS est la plus importante société d'électricité du Vermont et ses principales activités sont l'achat, la production, la transmission, la distribution et la vente d'électricité. De plus, CVPS détient différentes participations dans des satellites ayant des activités à tarifs réglementés, dont notamment une participation dans VYNPC. CVPS est réglementée par le VPSB et la tarification de ses activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les actifs et passifs de CVPS et VYNPC représentent donc respectivement des sommes déboursées et encaissées qui seront recouvrées et retournées à leur clientèle au cours des exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par leurs autorités réglementaires. Pour cette raison, dans le cadre de la répartition du prix d'achat, aucun ajustement de juste valeur n'a été comptabilisé à l'égard des actifs identifiables acquis et des passifs repris relatifs aux activités à tarifs réglementés.

L'acquisition de CVPS a permis à la Société d'acquérir indirectement une participation supplémentaire de 63,6 % dans VYNPC et d'augmenter son pourcentage de participation de 36,4 % à 100 %, lui conférant ainsi le contrôle de cette entité. Gaz Métro comptabilisait auparavant sa participation de 36,4 % dans VYNPC à la valeur de consolidation. La Société a comptabilisé cette transaction comme une acquisition par étape et consolide cette entité depuis la date d'acquisition, soit le 27 juin 2012. Puisque les activités de VYNPC sont réglementées, la juste valeur de la participation dans VYNPC détenue indirectement par Gaz Métro immédiatement avant la transaction est équivalente à sa valeur comptable et donc, aucun gain ou perte n'a été constaté aux résultats.

La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et la Société consolide les comptes de CVPS et indirectement ceux de VYNPC, depuis le 27 juin 2012. Les résultats d'exploitation de CVPS et de VYNPC ont été inclus aux états financiers consolidés de la Société à compter de la date d'acquisition. Les revenus et le bénéfice net consolidés de Gaz Métro pour l'exercice 2012 incluent respectivement 89 970 000 \$ et 1 835 000 \$ relativement à CVPS et VYNPC. La répartition du prix d'achat a été finalisée en juin 2013. Aucun ajustement n'a été effectué à la répartition du prix d'achat de CVPS présentée aux états financiers consolidés audités et aux notes afférentes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et qui se détaille comme suit :

ÉLÉMENTS D'ACTIF IDENTIFIABLES ACQUIS
Actif à court terme

Clients et autres débiteurs	54 566 \$
Stocks	9 038
Frais payés d'avance	2 996
Impôts futurs	2 641
Autres actifs à court terme	11 975
	<u>81 216</u>

Actif à long terme

Propriétés, aménagements et équipements	437 617
Actifs incorporels	5 668
Frais reportés	76 834
Placements et autres	334 943
Impôts futurs	26 997
	<u>963 275</u>

ÉLÉMENTS DE PASSIF REPRIS
Passif à court terme

Fournisseurs et charges à payer	48 466
Instruments financiers dérivés	4 546
Échéances courantes de la dette à long terme	11 075
	<u>64 087</u>

Passif à long terme

Dette à long terme	252 109
Crédits reportés	29 124
Impôts futurs	133 276
Autres éléments du passif à long terme	211 172
	<u>689 768</u>

Juste valeur de la participation dans VYNPC détenue immédiatement avant la transaction

(1 652)

ACTIF NET IDENTIFIABLE ACQUIS

271 855 \$

CONTREPARTIE NETTE ACCORDÉE

Encaisse	513 516 \$
Encaisse acquise	(8 546)
	<u>504 970</u>
	<u>233 115 \$</u>

L'encaisse de la contrepartie nette accordée comprend une somme de 19 998 000 \$ qui fut déboursée au cours de l'exercice 2011 et qui était présentée à titre de frais payés d'avance jusqu'au 27 juin 2012.

Les facteurs contribuant à l'écart d'acquisition représentent principalement la possibilité de consolider la présence de la Société au Vermont, la main-d'œuvre acquise et les synergies qui en découleront.

Si l'acquisition s'était conclue le 1^{er} octobre 2011, les revenus et le bénéfice net de la Société se seraient établis respectivement à 2 181 705 000 \$ et 138 177 000 \$ pour l'exercice 2012. Cependant, l'information pro forma ne rend pas compte des synergies ou des modifications aux transactions effectuées par le passé, pas plus qu'elle n'est nécessairement représentative des résultats d'exploitation de la Société si l'acquisition s'était effectivement conclue le 1^{er} octobre 2011, ni des résultats qui pourraient être réalisés à l'avenir.

Propriétés, aménagements et équipements

Les propriétés, aménagements et équipements acquis représentent majoritairement des installations servant à la distribution d'électricité au Vermont.

Placements et autres

Les placements et autres acquis incluent principalement des participations dans les satellites Velco et Transco totalisant 170 695 000 \$ (166 450 000 \$ US) ainsi qu'un fonds de placement détenu par VYNPC d'un montant de 149 524 000 \$ (145 806 000 \$ US), correspondant à un actif financier disponible à la vente. VYNPC utilisera les sommes cumulées dans le fonds de placement afin de régler ses obligations reliées à l'élimination de combustible nucléaire irradié.

Autres éléments du passif à long terme

Les autres éléments du passif à long terme repris incluent principalement des passifs liés aux avantages sociaux futurs de 48 783 000 \$ (47 571 000 \$ US) et un passif de 148 421 000 \$ (144 730 000 \$ US) relativement aux sommes qui devront être versées par VYNPC au Department of Energy des États-Unis (DOE) pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Pour plus de détails, se référer à la note 15.

5. RÉGLEMENTATION DES TARIFS**APPROBATION DES TARIFS**

La Société exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Établissements réglementés au QuébecDistribution au Québec

Les activités de Gaz Métro-daQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs de l'exercice 2013 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. Ceux de l'exercice 2012 avaient été établis au moyen d'un mécanisme incitatif qui a pris fin le 30 septembre 2012. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro-daQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

En vertu du mécanisme incitatif antérieur, instauré en octobre 2000 et venu à échéance en septembre 2012, Gaz Métro-daQ pouvait bénéficier d'une bonification de rendement lui permettant d'améliorer sa performance financière. Au cours de l'exercice 2013, à la suite du rejet par la Régie du mécanisme incitatif proposé en 2012, Gaz Métro-daQ a déposé une nouvelle proposition à la Régie. En avril 2013, la Régie a rendu une décision mettant fin au dossier et demandant à Gaz Métro-daQ de lui soumettre une nouvelle proposition tenant compte de certaines directives. Gaz Métro-daQ prévoit maintenir l'utilisation de la méthode fondée sur le coût de service jusqu'à ce qu'une nouvelle proposition de mécanisme incitatif soit approuvée, ce qui est prévu pour l'exercice 2017.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % est rémunéré comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Les taux de rendement de base autorisés sont établis habituellement à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, la Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires et à 6,14 % sur l'avoir présumé en actions privilégiées, comparativement à 8,90 % et à 5,77 % respectivement pour l'exercice précédent. En 2013, compte tenu du fait que le dossier tarifaire a été établi sur la base du coût de service uniquement, aucune bonification du taux de rendement de base sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires n'a été autorisée. En 2012, le dossier tarifaire approuvé par la Régie intégrait un gain de productivité anticipé s'élevant à 14 800 000 \$, qui fut partagé entre Gaz Métro-daQ et ses clients en proportions égales, tel que le prévoyait le mécanisme incitatif en vigueur à ce moment.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

Intragaz

Gaz Métro détient des participations dans les entités formant Intragaz variant entre 40 % et 60 %. Intragaz concentre ses activités dans l'entreposage du gaz naturel et ses tarifs sont approuvés par la Régie.

Plus particulièrement, depuis le 1^{er} mai 2013, les tarifs d'Intragaz, société en commandite sont établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service, comparativement à la méthode antérieure qui était fondée sur les coûts évités. Dans sa décision de mai 2013, la Régie a également approuvé l'utilisation d'une structure de capital présumée moyenne composée de 46 % d'avoir présumé à compter du 1^{er} mai 2013, pour une période de 10 ans. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, le taux de rendement de l'actionnaire approuvé par la Régie s'élève à 8,50 %.

Établissements réglementés ailleurs au Canada

TQM et Champion

TQM, détenue à 50 % par Gaz Métro, et Champion, propriété exclusive de Gaz Métro, concentrent leurs activités dans le transport de gaz naturel. Leurs principales activités sont réglementées par l'ONÉ, un organisme fédéral indépendant qui réglemente les aspects internationaux et interprovinciaux des secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité en ce qui a trait à la détermination des revenus, des droits, de la construction et de l'exploitation.

En mai 2013, l'ONÉ a approuvé une entente de tarification pour TQM pour son exercice 2013 étant donné que l'entente de tarification approuvée en novembre 2010 et couvrant les années 2010 à 2012 est venue à échéance. Dans le cadre de cette entente, et comme pour l'entente précédente, la tarification annuelle est calculée à l'aide d'une formule qui comprend une composante fixe et une composante de coûts entièrement récupérables auprès des clients ou remboursables à ceux-ci. Selon cette méthode, TQM est en mesure de déterminer sa structure de capital optimale pour lui permettre de refléter davantage la réalité économique et le risque d'affaires auxquels elle est exposée. Par ailleurs, TQM a maintenu une structure de capital comportant 40 % de capitaux propres au cours de l'exercice 2013.

Les tarifs de Champion sont établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service qui inclut notamment un taux de rendement spécifique sur les capitaux propres ainsi que les frais d'exploitation, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Champion utilise un taux de rendement sur les capitaux propres et une structure de capital équivalents à ceux approuvés par la Régie pour l'établissement des tarifs de Gaz Métro-daQ, tels que définis précédemment.

Établissements réglementés aux États-Unis

VGS, GMP et VYNPC

VGS et GMP sont deux filiales détenues indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui sont soumises à la réglementation du VPSB. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les tarifs de base de VGS et GMP sont approuvés annuellement par le VPSB, alors que les prix du gaz naturel et de l'électricité sont ajustés trimestriellement selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces filiales pour les exercices clos les 30 septembre 2013 et 2012.

	2013		2012	
	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire
VGS	55,00 %	9,75 %	55,00 %	10,25 %
GMP	51,58 %	8,84 %	49,30 %	9,93 %
CVPS ^(a)	S/O	S/O	52,80 %	9,17 %

(a) Avant le 1^{er} octobre 2012, GMP et CVPS étaient réglementées distinctement par le VPSB et leur tarification était établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Le 1^{er} octobre 2012, par voie de fusion, CVPS a regroupé ses activités avec celles de GMP pour ne former qu'une seule entité, qui a conservé le nom de GMP. Conséquemment, depuis le 1^{er} octobre 2012, les bases de tarification de GMP et CVPS sont regroupées pour ne former qu'un seul dossier tarifaire, établi selon la méthode basée sur le coût de service.

VYNPC est une filiale détenue indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui est soumise à la réglementation de la FERC au niveau de ses tarifs et du VPSB pour tout ce qui ne touche pas les tarifs. La principale activité de VYNPC est la gestion de son fonds de placement dont les sommes serviront à régler ses obligations envers le DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire, qui est fixé par la FERC, se situe à 7,5 % depuis le 31 juillet 2002.

PNGTS, VELCO et TRANSCO

PNGTS, détenue indirectement à 38,3 % par Gaz Métro, exploite un gazoduc dans le Nord-Est des États-Unis. Elle est assujettie à la réglementation des tarifs par la FERC en matière de transport de gaz naturel conformément aux conditions de la *Natural Gas Act*.

Au 30 septembre 2013, Velco et Transco sont détenues indirectement à 38,8 % et à 69,1 % (38,8 % et 68,5 % au 30 septembre 2012), respectivement, par Gaz Métro. Velco exploite une ligne de transmission et agit comme gestionnaire de Transco et Transco exploite un système de transmission d'électricité. Velco et Transco sont assujetties à la réglementation de la FERC au niveau de leurs tarifs et de leur financement et à celle d'autres organismes de réglementation du Vermont pour, entre autres, la construction d'actifs reliés à la transmission d'électricité.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs réglementaires sont regroupés au bilan consolidé sous la rubrique *Frais reportés* alors que les passifs réglementaires sont regroupés sous la rubrique *Crédits reportés*. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2013 et 2012 :

	Années prévues pour le recouvrement ou le règlement	2013	2012 ⁽³⁾
FRAIS REPORTÉS ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2014-2019	70 245 \$	73 291 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	2014-2015	7 080	2 743
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	2014	73 411	65 533
Subventions octroyées (c)	2014-2023	109 206	108 905
Frais reliés aux instruments financiers (d)	2014-2016	29 122	66 873
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	2014-2023	22 235	15 445
Frais reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite (f)	Indéterminable	72 595	84 989
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (g)	2014-2033	15 049	18 105
Provision pour vacances (h)	2014-2017	6 964	8 695
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (i)	2014-2015	176	5 373
Frais reliés aux impôts sur les bénéfices (j)	Indéterminable	23 034	23 554
Autres	Indéterminable	44 377	24 957
		473 494 \$	498 463 \$
CRÉDITS REPORTÉS ⁽²⁾			
Crédits reliés au Fonds en efficacité énergétique (k)	2013	- \$	5 913 \$
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	2014	2 967	7 761
Crédits reliés aux instruments financiers (d)	2014-2016	471	2 031
Crédits reliés à la redevance au Fonds vert (l)	2014-2019	4 245	9 468
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (i)	2014-2015	1 860	24 122
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (m)	Indéterminable	233 205	217 592
Autres	Indéterminable	21 482	17 706
		264 230 \$	284 593 \$

⁽¹⁾ L'amortissement des frais reportés est de 55 619 000 \$ en 2013 (55 430 000 \$ en 2012).

⁽²⁾ L'amortissement des crédits reportés est de 23 130 000 \$ en 2013 (37 153 000 \$ en 2012).

⁽³⁾ Le 1^{er} octobre 2012, à la suite de la fusion de GMP et de CVPS, les comptes de frais et de crédits reportés de CVPS ont été intégrés à ceux de GMP, en fonction de leur nature. Considérant ce fait, les explications portant sur les frais et crédits reportés relatifs à CVPS au 30 septembre 2012 ont été regroupées avec celles de GMP et ne sont donc plus présentées distinctement.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

- (a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier aux effets imprévisibles et incontrôlables sur les activités de Gaz Métro-daQ des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. Les variations annuelles de la température et du vent sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur une durée de 5 ans et les écarts annuels d'inventaire sont amortis de façon à être recouverts ou remis à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 1 an.

VGS bénéficie, quant à elle, d'un mécanisme similaire pour les variations de la température. Les variations annuelles de la température sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs dès l'exercice subséquent sur une durée d'une année.

Concernant les variations de la température et du vent, des montants nets de 11 463 000 \$ et de 32 876 000 \$ à récupérer auprès des clients ont été enregistrés aux comptes de stabilisation tarifaire durant les exercices 2013 et 2012 respectivement. Ces montants nets n'auraient pas été enregistrés en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation lié à la température et au vent s'élève à 14 540 000 \$ en 2013 et à 20 985 000 \$ en 2012.

Des ajustements reliés aux écarts d'inventaire de Gaz Métro-daQ totalisant 5 090 000 \$ en 2013 et 2 045 000 \$ en 2012 ont été reportés aux exercices 2015 et 2014 respectivement au lieu d'être comptabilisés immédiatement en charge à l'état consolidé des résultats sous la rubrique *Coûts directs*. La dépense d'amortissement relatif au compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire s'élève à 753 000 \$ au cours de l'exercice 2013 comparativement à 2 553 000 \$ pour l'exercice 2012.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2013 et 2012 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique *Stocks*. Les frais et crédits reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables et autres ajustements du coût de l'énergie distribuée nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, tel que prescrit par la Régie et le VPSB. Ces montants sont par la suite remboursés ou récupérés auprès des clients sous forme d'ajustements des tarifs sur une période de 12 mois. En l'absence du traitement réglementaire applicable à cette situation, un compte à recevoir ou à payer de la part des clients aurait été enregistré au niveau du bilan consolidé en remplacement des frais ou des crédits reportés car ces coûts d'énergie sont, en vertu des lois, entièrement aux frais des clients, qui doivent ultimement payer pour les coûts engagés. Ces comptes ne représentent, en substance, que des écarts de facturation aux clients qui sont corrigés à l'intérieur d'une période subséquente de 12 mois.
- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres aides données aux clients de Gaz Métro-daQ et de VGS pour l'achat d'équipements pour se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique. En ce qui concerne Gaz Métro-daQ, les sommes sont reportées puis amorties sur des périodes de 5 et 10 ans. En ce qui a trait à VGS, ces sommes sont reportées puis amorties sur une période de 3 ans.

N'eût été de l'application des traitements réglementaires, les subventions octroyées auraient été comptabilisées à l'état consolidé des résultats lorsque encourues. Considérant ces différences, une charge supplémentaire de 152 000 \$ pour l'exercice 2013 (298 000 \$ en 2012) aurait été enregistrée et incluse dans une demande d'ajustement tarifaire.

- (d) Les frais et crédits reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie. Les instruments financiers dérivés doivent être présentés au bilan consolidé et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de frais et crédits reportés, devrait, en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, être enregistrée directement aux résultats. N'eût été de l'application des traitements réglementaires, la Société aurait modifié ses stratégies de couverture de façon à éviter que la variation de la juste valeur des instruments financiers reliés aux entreprises de ce secteur, qui s'élève à 36 191 000 \$ et à 30 888 000 \$ respectivement au cours des exercices 2013 et 2012, n'influence les résultats. Les impacts sur les résultats ne peuvent donc pas être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

- (e) Gaz Métro-daQ a mis sur pied un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) et GMP a développé des fonds en efficacité énergétique (FEÉ), tous visant à développer des programmes d'efficacité énergétique auxquels leurs clients peuvent participer en respectant certains critères. Gaz Métro-daQ et GMP engagent donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les frais reliés au PGEÉ de Gaz Métro-daQ sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire et des sommes relatives à l'incitatif à la performance du PGEÉ. Cet incitatif vise principalement à inciter Gaz Métro-daQ à promouvoir et à encourager l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro-daQ est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte de frais reportés du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ de Gaz Métro-daQ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

Quant à GMP, les frais reliés à ses FEÉ sont composés des sommes déposées dans les différents fonds au cours de l'exercice. Ces frais sont reportés durant l'exercice courant et puis amortis sur une période de 10 ans à compter de l'exercice suivant.

N'eût été de l'application des traitements réglementaires, les coûts auraient été constatés aux résultats lorsqu'ils auraient été encourus et l'incitatif aurait été comptabilisé à titre de revenus lorsqu'il aurait été effectivement perçu auprès des clients. Ainsi, aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée. En l'absence de ce traitement réglementaire, le bénéfice net consolidé de Gaz Métro aurait été inférieur de 6 790 000 \$ pour l'exercice 2013 et de 1 065 000 \$ pour l'exercice 2012.

- (f) Les frais reportés reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont constitués des écarts cumulés entre les traitements réglementaires utilisés par Gaz Métro-daQ et les normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel et des montants découlant d'acquisitions d'entreprises ayant des activités à tarifs réglementés.

Pour Gaz Métro-daQ, ces frais reportés s'élèvent à 20 676 000 \$ et 31 402 000 \$ respectivement au 30 septembre 2013 et 2012. Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro-daQ s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats auraient été moins élevés de 10 726 000 \$ et de 2 018 000 \$ respectivement pour les exercices 2013 et 2012. Ces coûts auraient été inclus dans une demande d'ajustement tarifaire, annulant ainsi l'incidence sur les résultats.

Les frais reportés découlant d'acquisitions d'entreprises ayant des activités à tarifs réglementés totalisent 51 919 000 \$ au 30 septembre 2013 (53 587 000 \$ au 30 septembre 2012) et sont composés d'une partie des soldes non amortis des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite lors de l'acquisition de GMP et de CVPS. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, ces frais reportés découlant de l'acquisition de GMP et de CVPS auraient influencé l'allocation de leur prix d'achat. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences de ces pratiques sur l'allocation du prix d'achat.

- (g) Les frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont liés à VGS et GMP. Une portion de ces coûts, qui seront éventuellement déboursés par VGS et GMP, serviront à décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. En effet, VGS et GMP, conjointement avec d'autres entreprises, ont été tenues potentiellement responsables de la pollution de ce site. Ces frais reportés représentent des coûts encourus pour un montant de 6 928 000 \$ au 30 septembre 2013 (7 579 000 \$ au 30 septembre 2012) et une estimation des coûts futurs pour un montant de 7 891 000 \$ au 30 septembre 2013 (6 388 000 \$ au 30 septembre 2012). Les coûts encourus et les coûts futurs estimatifs de VGS et de GMP ont été reportés et sont amortis sur une période de 10 à 20 ans. En contrepartie d'une partie de ces frais reportés, un passif au montant de 7 891 000 \$ au 30 septembre 2013 (6 388 000 \$ au 30 septembre 2012) a été reconnu pour refléter les déboursés futurs estimés et présenté à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* au bilan consolidé.

Pour GMP, les frais reliés au démantèlement des sites aux États-Unis représentent également la portion qui lui est attribuable des coûts de démantèlement de trois de ses satellites. GMP pourra recouvrer ces sommes de ses clients dans ses tarifs futurs. Ces frais reportés s'élèvent à 230 000 \$ au 30 septembre 2013 (4 138 000 \$ au 30 septembre 2012). En contrepartie de l'actif réglementaire et pour refléter les déboursés futurs estimés, des

passifs totalisant ce même montant ont été reconnus aux rubriques *Autres éléments du passif à long terme et Fournisseurs et charges à payer* au bilan consolidé aux 30 septembre 2013 et 2012.

Tel qu'approuvé par le VPSB, les frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont amortis de manière à être récupérés dans les tarifs futurs sans rendement sur le capital investi. En l'absence de traitements réglementaires, les coûts passés auraient été enregistrés aux résultats au moment où ils auraient été encourus.

- (h) À partir du 1^{er} octobre 2012, Gaz Métro-daQ a débuté l'utilisation de la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des coûts relatifs aux vacances en remplacement de la méthode des déboursés qui était utilisée auparavant (se référer à la note 3 pour le détail de la modification comptable). Les frais reportés relatifs à la provision pour vacances sont donc constitués, au 1^{er} octobre 2012, des écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu de la méthode des déboursés et les coûts établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

De plus, le 1^{er} octobre 2012, ces frais reportés sont soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. En l'absence de ce traitement réglementaire, les tarifs des exercices antérieurs à l'exercice 2013 n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (i) Les frais et crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de montants relatifs à Gaz Métro-daQ, VGS et GMP. En vertu du mécanisme de partage de profits et de pertes relié à Gaz Métro-daQ, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. En ce qui concerne VGS et GMP, le mécanisme de partage des profits et des pertes approuvé par le VPSB prévoit un ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces frais et crédits reportés sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.

En l'absence de ces traitements réglementaires, les profits et pertes auraient été comptabilisés aux résultats au cours des exercices durant lesquels ils se sont matérialisés. Toutefois, les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (j) Les frais reliés aux impôts sur les bénéfices sont constitués principalement de sommes à récupérer à même les tarifs futurs de TQM et de GMP relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices calculée selon la méthode utilisée aux fins de l'établissement des tarifs et celle établie conformément aux normes définies au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfices*. En l'absence de ces traitements réglementaires, les charges d'impôts sur les bénéfices auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles se sont matérialisées, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ces traitements réglementaires ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.
- (k) Tel que prévu au mécanisme incitatif de Gaz Métro-daQ venu à échéance en septembre 2012, un fonds dédié à la réalisation de projets en efficacité énergétique a été mis en place au bénéfice d'une partie de sa clientèle. Ce fonds a été constitué notamment par une partie des excédents de rendement attribuable aux clients. Conformément à une décision rendue par la Régie, cette réserve a été remboursée aux clients au cours de l'exercice 2013 principalement par une réduction des tarifs. En l'absence de ce traitement réglementaire, les charges encourues dans le cadre des programmes du FEÉ de Gaz Métro-daQ auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles auraient été engagées, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.
- (l) Les frais reportés reliés à la redevance au Fonds vert de Gaz Métro-daQ correspondent à la différence entre le montant de redevance versé au gouvernement et celui facturé aux clients, expliquée par deux éléments. Tout d'abord, une partie de la différence est attribuable aux écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables. Un montant créditeur net de 2 660 000 \$ a été enregistré à ce compte pour l'exercice 2013 et sera entièrement amorti au cours de l'exercice 2014 (un montant créditeur net de 1 205 000 \$ en 2012, entièrement amorti en 2013). Ensuite, le deuxième élément expliquant la différence découle de (i) l'écart entre les volumes de gaz naturel réellement distribués et ceux projetés et de (ii) l'écart entre la redevance réelle et celle projetée ayant servi à l'établissement du tarif. Un montant débiteur net de 5 366 000 \$ a été enregistré à ce compte au cours de l'exercice 2013 et sera amorti sur une période de 5 ans, à compter de l'exercice 2015 (un

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

montant créditeur net de 1 236 000 \$ en 2012 qui sera amorti à compter de l'exercice 2014). L'amortissement relatif à ces deux comptes s'élève à 2 517 000 \$ (créditeur) au cours de l'exercice 2013 (1 772 000 \$ (créditeur) en 2012).

N'eût été de l'application du traitement réglementaire, ces écarts auraient été constatés aux résultats lorsque encourus, et aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée.

- (m) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à certains propriétés, aménagements et équipements, récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des crédits reportés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les résultats des exercices 2013 et 2012 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

6. STOCKS

	2013	2012
Gaz naturel	76 015 \$	99 182 \$
Fournitures et matériaux	17 332	19 757
	<u>93 347 \$</u>	<u>118 939 \$</u>

7. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

	2013			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Stockage	172 088 \$	44 129 \$	4 748 \$	132 707 \$
Transport	895 315	566 689	8 483	337 109
Distribution	3 407 082	1 132 888	77 552	2 351 746
Installations générales	368 705	153 970	18 449	233 184
Production	333 696	21 118	353 886	666 464
	<u>5 176 886</u>	<u>1 918 794</u>	<u>463 118</u>	<u>3 721 210</u>
Subventions gouvernementales	(508 536)	(378 794)	-	(129 742)
	<u>4 668 350 \$</u>	<u>1 540 000 \$</u>	<u>463 118 \$</u>	<u>3 591 468 \$</u>

	2012			
	Coût ^(a)	Amortissement cumulé ^(a)	Projets en cours ^(b)	Total
Stockage	167 598 \$	41 553 \$	3 165 \$	129 210 \$
Transport	831 261	551 311	20 572	300 522
Distribution	3 177 351	1 027 936	62 729	2 212 144
Installations générales	405 805	160 134	13 878	259 549
Production	174 287	9 147	283 893	449 033
	<u>4 756 302</u>	<u>1 790 081</u>	<u>384 237</u>	<u>3 350 458</u>
Subventions gouvernementales	(473 409)	(371 593)	-	(101 816)
	<u>4 282 893 \$</u>	<u>1 418 488 \$</u>	<u>384 237 \$</u>	<u>3 248 642 \$</u>

(a) Le coût et l'amortissement cumulé de certaines catégories des *Propriétés, aménagements et équipements* au 30 septembre 2012 ont été reclassés. Ce reclassement, qui a eu pour effet de réduire respectivement le total du coût et de l'amortissement cumulé de 312 620 000 \$ au 30 septembre 2012, n'a eu aucun impact sur la valeur comptable nette des propriétés, aménagements et équipements.

(b) Certains coûts de construction devant être remboursés par Hydro-Québec ont été reclassés des projets en cours aux revenus reportés, inclus à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* du bilan consolidé, au 30 septembre 2012. Ce reclassement a eu pour effet d'augmenter respectivement le solde des projets en cours et des revenus reportés de 13 990 000 \$ au 30 septembre 2012.

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2013 et 2012 est respectivement de 80 829 000 \$ et de 95 945 000 \$ et représente principalement le coût du gaz coussin des sites d'entreposage et des terrains.

La Société détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé respectivement de 46 276 000 \$ et de 25 104 000 \$ au 30 septembre 2013

comparativement à 87 728 000 \$ et 41 610 000 \$ au 30 septembre 2012. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 10 714 000 \$ et 21 248 000 \$ pour les exercices 2013 et 2012 respectivement.

La charge d'amortissement est de 157 920 000 \$ en 2013 comparativement à 134 838 000 \$ en 2012. Au cours de l'exercice 2013, la Société a réalisé et imputé à l'amortissement cumulé des pertes nettes sur aliénation de propriétés, aménagements et équipements totalisant 2 860 000 \$ (6 923 000 \$ en 2012).

Au cours de l'exercice 2013, un montant d'intérêts de 13 304 000 \$ a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs non réglementés (5 097 000 \$ en 2012).

8. PLACEMENTS ET AUTRES

	Taux de participation	2013	2012
Participations dans des satellites			
PNGTS (a)	38,3 %	89 388 \$	75 362 \$
Transco (68,5 % en 2012) (b)	69,1 %	356 011	291 231
Velco	38,8 %	10 404	9 919
Autres		1 834	797
		457 637	377 309
Fonds de placement (c)		157 952	150 557
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie (d)		23 270	20 446
Autres		2 197	2 461
		641 056 \$	550 773 \$

(a) Le placement dans PNGTS a été donné en garantie de billets de premier rang de 118 239 000 \$ (114 762 000 \$ US) de cette société au 30 septembre 2013.

(b) À la suite de l'acquisition de CVPS par NNEEC survenue le 27 juin 2012, les participations dans deux des satellites détenus indirectement par Gaz Métro, soit Velco et Transco, ont augmenté de 2 564 000 \$ (2 500 000 \$ US) et de 168 131 000 \$ (163 950 000 \$ US), respectivement. Le niveau de participation dans Velco est passé de 29,2 % à 38,8 % et celui dans Transco de 31,1 % à 68,5 %. Velco agit à titre de gestionnaire de Transco, ce qui lui confère le pouvoir de gérer de façon durable et exclusive ses politiques stratégiques. Comme Velco peut être révoquée à titre de gestionnaire seulement avec l'accord unanime des détenteurs de parts de Transco, elle exerce un contrôle sur Transco. Compte tenu des pourcentages de détention de Gaz Métro et considérant le fait que Velco contrôle Transco, les placements détenus indirectement par Gaz Métro dans Velco et Transco correspondent à des participations dans des satellites, comptabilisées à la valeur de consolidation.

Le 27 décembre 2012, GMP a investi un montant de 33 181 000 \$ (33 473 000 \$ US) dans Transco. À la suite de cet investissement, son niveau de participation est passé de 68,5 % à 69,1 %. Ces fonds sont destinés à financer les investissements en capital dans des activités reliées à la transmission d'électricité.

(c) Les fonds de placement serviront à régler les passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis et à l'élimination de combustible nucléaire irradié. Pour plus de détails quant à ces passifs, se référer à la note 15.

(d) Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite.

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
TQM	50,0 %	50,0 %
TQM Services Inc.	50,0 %	50,0 %
Société en commandite Rabaska (Rabaska)	33,3 %	33,3 %
CDH Solutions & Opérations Inc.	50,0 %	50,0 %
Intragaz	40,0 à 60,0 %	40,0 à 60,0 %
HydroSolution (note 4)	-	56,0 %
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3)	50,0 %	50,0 %
Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, s.e.n.c. (Parc 4) (a)	50,0 %	-

(a) Au cours de l'exercice 2013, Parc 4 a été créée et Beaupré Éole 4 S.E.N.C. (Beaupré Éole 4), une filiale de Gaz Métro, a transféré la quote-part qu'elle détenait des actifs reliés au projet éolien de Parc 4 à cette coentreprise nouvellement créée.

La quote-part des composantes des coentreprises, incluant la quote-part des actifs sous contrôle conjoint de génération et de transmission électrique, incluse dans les états financiers consolidés est la suivante :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
RÉSULTATS		
Revenus	62 786 \$	80 756 \$
Frais	57 831	54 761
Bénéfice net	4 955 \$	25 995 \$
BILAN		
Actif à court terme	70 071 \$	36 737 \$
Actif à long terme	716 128	540 011
Passif à court terme	(113 606)	(24 726)
Passif à long terme	(353 459)	(215 955)
Actif net	319 134 \$	336 067 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
Activités d'exploitation	22 069 \$	45 242 \$
Activités d'investissement	(168 677)	(123 613)
Activités de financement	127 311	74 335
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire	(19 297) \$	(4 036) \$

10. ACTIFS INCORPORELS

	<u>2013</u>			<u>2012</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement informatique	136 311 \$	76 355 \$	59 956 \$	120 908 \$	71 798 \$	49 110 \$
Listes de clients	-	-	-	13 587	4 375	9 212
	136 311 \$	76 355 \$	59 956 \$	134 495 \$	76 173 \$	58 322 \$

Les actifs incorporels capitalisés ont totalisé 20 796 000 \$ en 2013 et 16 001 000 \$ en 2012. De ce montant, 15 343 000 \$ sont associés à des actifs acquis et 5 453 000 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2013 (4 232 000 \$ et 11 769 000 \$ respectivement en 2012). La charge d'amortissement est de 12 438 000 \$ en 2013 et de 9 887 000 \$ en 2012.

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

				2013
	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques, entreposage et autres	Total
Solde au début	299 157 \$	7 596 \$	14 494 \$	321 247 \$
Écart de conversion des établissements étrangers autonomes	13 819	-	-	13 819
Disposition d'une participation dans une coentreprise (note 4)	-	-	(13 345)	(13 345)
Solde à la fin	312 976 \$	7 596 \$	1 149 \$	321 721 \$

				2012
	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques, entreposage et autres	Total
Solde au début	80 631 \$	7 596 \$	14 368 \$	102 595 \$
Écart de conversion des établissements étrangers autonomes	(14 589)	-	-	(14 589)
Acquisition d'une participation dans une filiale (note 4) et autres	233 115	-	126	233 241
Solde à la fin	299 157 \$	7 596 \$	14 494 \$	321 247 \$

12. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME

	2013	2012
Actif au titre des prestations constituées (note 19)	50 183 \$	28 160 \$
Billets à recevoir (a)	250	13 990
Autres	15 739	284
	66 172 \$	42 434 \$

- (a) Ces billets à recevoir ne portent pas intérêt et sont relatifs aux coûts de construction remboursables par Hydro-Québec après le début des activités commerciales de Parcs 2 et 3 et de Parc 4. Considérant que le remboursement du billet à recevoir par Parcs 2 et 3 est prévu au cours de l'exercice 2014, le billet à recevoir, au montant de 25 821 000 \$, est présenté à la rubrique *Clients et autres débiteurs* du bilan consolidé au 30 septembre 2013.

13. EMPRUNTS BANCAIRES

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt (c)	Échéance	2013	2012
GAZ MÉTRO (a)	50 000 \$	-	2014	-	-
VGS (a), (b)	44 303	1,13 %	2014	19 700	13 753
(1,18 % en 2012)	94 303 \$			19 700 \$	13 753 \$

- (a) Les montants empruntés sont non garantis.

- (b) Le montant maximum autorisé en vertu des facilités de crédit à court terme de VGS représente 43 000 000 \$ US. Le solde au 30 septembre 2013 est de 19 121 000 \$ US (13 988 000 \$ US au 30 septembre 2012).

Au cours de l'exercice 2012, VGS avait contracté un accord de crédit croisé de taux d'intérêt couvrant un emprunt moyen de 6 817 000 \$ (6 933 000 \$ US) et fixant le taux à 0,37 % jusqu'au 1^{er} octobre 2013.

- (c) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

Selon les conditions reliées aux différentes facilités de crédit à court terme, la Société et certaines de ses filiales et coentreprises sont soumises à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2013, la Société et ses filiales et coentreprises respectent toutes les conditions relatives à leurs facilités de crédit à court terme.

14. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt	Échéance	2013	2012
GAZ MÉTRO				
Obligations de première hypothèque (a), (b)				
Série « D »	10,45 %	2017	125 000 \$	125 000 \$
Série « E »	9,00 %	2025	100 000	100 000
Série « F »	7,20 %	2028	50 000	50 000
Série « I »	7,05 %	2031	125 000	125 000
Série « I »	6,30 %	2034	125 000	125 000
Série « J »	5,45 %	2021	150 000	150 000
Série « J »	5,70 %	2036	150 000	150 000
Série « L »	5,40 %	2013	-	150 000
Série « L »	4,93 %	2019	100 000	100 000
			925 000	1 075 000
Billets garantis de rang supérieur (b)				
Série « A » (130 000 \$ US)	3,86 %	2022	133 939	127 816
Série « B » (130 000 \$ US)	5,06 %	2042	133 939	127 816
Série « C » (100 000 \$ US)	4,04 %	2043	103 030	-
Série « D » (100 000 \$ US)	4,19 %	2048	103 030	-
			473 938	255 632
Crédit à terme, garanti (0,82 % en 2012) (a), (k)	0,71 %	2018	252 028	297 699
Autres (1,25 % en 2012)	1,45 %	2015	1 530	380
			253 558	298 079
			1 652 496	1 628 711
NNEEC				
Billets de premier rang, non garantis				
Série « A » (50 000 \$ US)	5,93 %	2017	51 515	49 160
Série « B » (50 000 \$ US)	6,12 %	2022	51 515	49 160
			103 030	98 320
VGS				
Billets de premier rang, non garantis				
Série 7,62 % (10 000 \$ US) (c)	7,62 %	2028	10 303	9 832
Série 6,44 % (10 000 \$ US)	6,44 %	2036	10 303	9 832
Série 7,00 % (10 000 \$ US)	7,00 %	2014	10 303	9 832
			30 909	29 496

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

	Taux d'intérêt	Échéance	2013	2012
GMP (d)				
Obligations de première hypothèque (e), (g)				
Série 6,04 % (30 000 \$ US en 2013 et 36 000 \$ US en 2012)	6,04 %	2018	30 909	35 395
Série 6,70 % (15 000 \$ US)	6,70 %	2019	15 455	14 748
Série 9,64 % (9 000 \$ US)	9,64 %	2020	9 273	8 849
Série 8,65 % (12 000 \$ US en 2013 et 12 500 \$ US en 2012)	8,65 %	2022	12 364	12 290
Série 6,53 % (30 000 \$ US)	6,53 %	2036	30 909	29 496
Série 6,17 % (16 000 \$ US)	6,17 %	2038	16 485	15 731
Série 5,98 % (15 000 \$ US)	5,98 %	2019	15 455	14 748
Série 2010A (22 815 \$ US en 2013 et 23 490 \$ US en 2012)	2,60 %	2014		
	à 5,00 %	à 2035	23 506	23 095
Série 2010B (5 000 \$ US)	6,00 %	2035	5 152	4 916
Série 4,56 % - Tranche A (50 000 \$ US)	4,56 %	2042	51 515	49 160
Série 4,61 % - Tranche B (25 000 \$ US)	4,61 %	2042	25 758	24 580
Série 5,72 % (55 000 \$ US)	5,72 %	2019	56 667	54 076
Série 6,90 % (17 500 \$ US)	6,90 %	2024	18 030	17 206
Série 6,83 % (60 000 \$ US)	6,83 %	2028	61 818	58 992
Série 8,91 % (15 000 \$ US)	8,91 %	2032	15 455	14 748
Série 5,89 % (40 000 \$ US)	5,89 %	2041	41 212	39 328
Série 3,99 % (85 000 \$ US)	3,99 %	2043	87 576	-
			517 539	417 358
Obligations de la Vermont Economic Development Authority (VEDA), garanties (30 000 \$ US) (g)				
	5,00 %	2021	30 909	29 496
Crédit à terme, non garanti (48 294 \$ US en 2013 et 45 976 \$ US en 2012), (1,52 % en 2012) (f), (k)				
	1,29 %	2016	49 757	45 204
Autres (1 246 \$ US en 2013 et 3 540 \$ US en 2012)				
		2015	1 284	3 481
			51 041	48 685
			599 489	495 539
TQM				
Obligations, non garanties				
Série « K »	4,05 %	2014	37 500	37 500
Série « L »	4,25 %	2017	50 000	50 000
			87 500	87 500
Crédit à terme, non garanti (2,22 % en 2012) (k)				
	2,22 %	2016	21 168	26 512
			108 668	114 012
INTRAGAZ				
Crédit à terme, garanti (3,34 % en 2012) (h), (k)				
	5,21 %	2023	47 747	13 200
PARCS 2 ET 3 (i)				
Prêt de construction, garanti	4,70 % et 5,45 %	2031	232 555	70 330
Crédit-relais, garanti	3,01 %	2014	24 695	3 434
			257 250	73 764
AUTRES				
Crédits à terme, garantis (3,81 % en 2012) (j), (k)				
	2,54 %	2016	15 764	39 142
			2 815 353	2 492 184
FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT				
			33 392	31 805
			2 781 961	2 460 379
ÉCHÉANCES COURANTES				
			89 886	164 616
			2 692 075 \$	2 295 763 \$

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement, exclusion faite des rachats avant échéance au gré de la Société, sont de :

	2014	2015	2016	2017	2018
Versements de capital	89 886 \$	21 012 \$	107 099 \$	247 494 \$	273 865 \$

- (a) Au cours de l'exercice 2012, GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a conclu une nouvelle convention de crédit, selon laquelle le montant maximum autorisé s'élevé à 600 000 000 \$, en remplacement de sa convention de crédit d'un montant maximum autorisé de 400 000 000 \$, qui serait venue à échéance le 21 décembre 2012. Cette nouvelle convention de crédit avait comme échéance le mois de mars 2017. Le 20 mars 2013, GMi a prolongé l'échéance de sa convention de crédit jusqu'en mars 2018.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 118 794 000 \$ (115 300 000 \$ US) au 30 septembre 2013 et 113 363 000 \$ (115 300 000 \$ US) au 30 septembre 2012.

Les obligations de première hypothèque et le crédit à terme autorisés de 600 000 000 \$ sont garantis en vertu d'actes de fiducie, lesquels comportent une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro situés dans la province de Québec. Les créanciers bénéficient également d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMi, par l'entremise de Gaz Métro, en vertu d'une entente entre celle-ci et GMi, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Les divers actes de fiducie régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Gaz Métro et GMi, son commandité, se sont engagées conjointement et solidairement, en vertu des actes de fiducie et autres conventions, à ce que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne représente pas plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2013 et 2012, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 2,67 % et 2,86 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2013 et 2012, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

- (b) Le 5 février 2013, GMi a conclu une convention d'achat de billets avec des investisseurs, par voie de placement privé. Le 10 avril 2013, les billets, garantis par Gaz Métro, ont été émis pour un montant en capital global de 200 000 000 \$ US, soit deux séries de 100 000 000 \$ US chacune. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin d'être utilisé aux fins générales de l'entreprise et de rembourser à leur échéance, le 15 avril 2013, les obligations de première hypothèque de Série « L » d'un montant de 150 000 000 \$.

Le 11 novembre 2011, GMi a conclu une convention d'achat de billets avec des investisseurs, par voie de placement privé. Le 15 mai 2012, les billets, garantis par Gaz Métro, ont été émis pour un montant en capital global de 260 000 000 \$ US, soit deux séries de 130 000 000 \$ US chacune. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin de financer une portion de l'acquisition par NNEEC de la totalité des actions de CVPS.

- (c) Le billet de premier rang de Série 7,62 % de VGS comprend une clause de remboursement par anticipation de 1 000 000 \$ US par année commençant en 2019.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

- (d) Le 1^{er} octobre 2012, par voie de fusion, CVPS a regroupé ses activités avec celles de GMP pour ne former qu'une seule entité, qui a conservé le nom de GMP. À la suite de cette fusion, les obligations de première hypothèque de CVPS ont été échangées contre de nouvelles obligations émises en vertu de l'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP. Les nouvelles obligations ont les mêmes valeurs nominales, échéances, modalités de remboursement et taux d'intérêt que les anciennes obligations de CVPS. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP a été modifié le 1^{er} décembre 2012 afin d'exiger le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. Le 1^{er} octobre 2012, les VEDA ainsi que les autres dettes à long terme ont également été échangées contre de nouvelles dettes ayant les mêmes conditions que celles en vigueur avant la fusion.

Essentiellement, la totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 62 511 000 \$ US des bénéfices non répartis sont libres de restrictions au 30 septembre 2013 comparativement à 32 844 000 \$ US au 30 septembre 2012. Certaines de ces obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.

- (e) Le 6 décembre 2012, GMP a procédé, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations de première hypothèque d'un montant de 85 000 000 \$ US, pour financer une partie de ses investissements en propriétés, aménagements et équipements et pour rembourser certaines dettes à court terme existantes. Ces obligations de première hypothèque portent intérêt au taux annuel de 3,99 % et viendront à échéance le 1^{er} décembre 2042.

Le 16 novembre 2011, GMP a procédé, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations de première hypothèque Tranche A d'un montant de 50 000 000 \$ US et a également conclu une convention d'achat d'obligations de première hypothèque Tranche B d'un montant de 25 000 000 \$ US, dont l'émission a eu lieu le 2 avril 2012, le tout afin de financer une portion de son investissement dans son projet Kingdom Community Wind (KCW).

La Série 2010A, au montant initial de 24 765 000 \$ US, vient à échéance par tranche de montants variables le 1^{er} avril de chaque année, et ce, depuis l'exercice 2011.

- (f) Le 1^{er} octobre 2012, les facilités de crédit de GMP et de CVPS ont été annulées et les sommes à payer ont été remboursées à l'aide d'une nouvelle facilité de crédit, contractée par GMP. Cette nouvelle facilité de crédit autorise un crédit à terme de 70 000 000 \$ US, pouvant être augmenté jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 15 000 000 \$ US, sous réserve de l'approbation du prêteur, et viendra à échéance le 30 septembre 2016.
- (g) Les obligations de première hypothèque et de la VEDA sont garanties par la quasi-totalité des actifs de GMP. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMP, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.
- (h) Le 29 août 2013, Intragaz a conclu une nouvelle convention de crédit qui viendra à échéance le 28 avril 2023. Au 30 septembre 2013, le montant disponible en vertu de cette facilité de crédit s'élève à 79 578 000 \$ (47 747 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro). Intragaz a contracté un accord de crédit croisé fixant le taux d'intérêt à 5,21 % jusqu'à la date d'échéance. Le taux présenté reflète l'effet de l'accord de crédit croisé.
- (i) Le 8 novembre 2011, Parcs 2 et 3, une coentreprise, a conclu une convention de crédit pour le financement de ses projets éoliens 2 et 3 avec un groupe de prêteurs. Avec ce financement et compte tenu des investissements totalisant 153 400 000 \$ (76 700 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) aux 30 septembre 2013 et 2012 par les associés de Parcs 2 et 3, les projets éoliens 2 et 3 sont entièrement financés. Ainsi, le montant total du financement de 695 155 000 \$ (347 578 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) et 723 905 000 \$ (361 953 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) respectivement aux 30 septembre 2013 et 2012, garanti par les actifs de Parcs 2 et 3, consiste en :
- un prêt de construction de deux ans comportant deux tranches totalisant 560 157 000 \$ (280 079 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro), qui se convertira en prêt à terme amorti sur 18 ans après le début de l'exploitation commerciale prévu en décembre 2013. De ce prêt, une tranche de 260 000 000 \$ (130 000 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) est couverte par une garantie offerte aux prêteurs par la République fédérale d'Allemagne par l'entremise de son agence de crédit à l'exportation Euler-Hermes et porte intérêt à un taux de 4,70 %. La tranche non couverte d'un montant de 300 157 000 \$ (150 079 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) porte intérêt à un taux de

5,45 %. Le taux d'intérêt de cette tranche sera augmenté de 25 points de base tous les quatre ans à compter de la date de conversion du prêt en un prêt à terme;

- un crédit de soutien de 28 750 000 \$ (14 375 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro), au 30 septembre 2012, afin de procurer les liquidités nécessaires à Parcs 2 et 3 dans l'éventualité où la valeur de l'euro s'apprécierait étant donné les différents paiements que devait effectuer Parcs 2 et 3 dans cette devise au cours de l'exercice 2013. L'euro s'étant déprécié depuis la clôture du financement, Parcs 2 et 3 a annulé ce crédit de soutien au cours de l'exercice 2013 et, par conséquent, le montant disponible au 30 septembre 2013 est nul;
- un crédit-relais de 51 639 000 \$ (25 819 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro), permettant de financer certains coûts de construction remboursables par Hydro-Québec une fois que les activités commerciales de Parcs 2 et 3 auront débuté; et
- une facilité de lettres de crédit de 83 359 000 \$ (41 680 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) afin que Parcs 2 et 3 puisse satisfaire aux différentes garanties exigées par diverses contreparties. Les frais de lettres de crédit sont équivalents à la marge applicable à la tranche non couverte.

Au cours de la période de construction, et ce, jusqu'à la date de conversion des prêts, Parcs 2 et 3 doit payer uniquement les intérêts sur les montants empruntés.

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3 en novembre 2011, Parcs 2 et 3 a conclu de nouveaux accords de crédits croisés avec ses prêteurs, couvrant 90 % de la valeur de la dette à taux variable servant à financer les projets éoliens 2 et 3. Le taux moyen de ces transactions se situe à environ 3,0 % et le notionnel est de 551 732 000 \$ (275 866 000 \$ représentant la quote-part de Gaz Métro) aux 30 septembre 2013 et 2012. Ces accords de crédits croisés seront réglés périodiquement jusqu'au 31 décembre 2031. Les taux présentés reflètent l'effet des accords de crédits croisés.

- (j) Les autres filiales et coentreprises de Gaz Métro peuvent emprunter jusqu'à 29 500 000 \$ en vertu de facilités de crédit à terme, garanties par des hypothèques de premier rang.
- (k) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

Les intérêts sur la dette à long terme totalisent respectivement 128 995 000 \$ et 108 590 000 \$ pour les exercices 2013 et 2012. Les intérêts sur la dette à long terme incluent notamment les intérêts sur les obligations de première hypothèque, les billets garantis de rang supérieur ainsi que sur le crédit à terme garanti de Gaz Métro qui totalisent respectivement 88 065 000 \$ et 80 825 000 \$ pour les exercices 2013 et 2012. Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais liés au financement de 1 726 000 \$ et de 1 809 000 \$ pour les exercices 2013 et 2012 respectivement.

Aux 30 septembre 2013 et 2012, GMi et Gaz Métro et ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	2013	2012
Passifs liés aux avantages sociaux futurs (a)	134 474 \$	128 752 \$
Revenus reportés (b)	27 601	14 020
Passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis	7 891	9 051
Passif relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié (c)	149 261	142 335
Autres	24 964	21 433
	344 191 \$	315 591 \$

- (a) Les passifs liés aux avantages sociaux futurs comprennent principalement le passif au titre des prestations constituées (note 19) et les passifs relatifs à la rémunération différée de GMP.
- (b) Les revenus reportés correspondent principalement à certains coûts de construction remboursables par Hydro-Québec à Parcs 2 et 3 et à Parc 4.

- (c) Ce passif représente la somme qui devra être versée par VYNPC au DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Cette somme comprend un montant fixe unique établi en 1983 ainsi que des intérêts composés trimestriellement depuis cette date, comptabilisés en augmentation de ce passif en fonction du taux des bons du Trésor américain, tel que prévu à l'entente avec le DOE. Cette somme devra être payée au plus tard à la première livraison de combustible irradié au DOE, laquelle livraison demeure indéterminable étant donné que le site de dépôt fédéral pour le combustible nucléaire irradié n'est pas encore connu.

16. CAPITAL

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<u>151 796</u>	<u>148 671</u>

Le 30 septembre 2013, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 3 125 000 nouvelles parts au prix unitaire de 16,00 \$ par part, pour un produit total de 50 000 000 \$.

Le 28 septembre 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 5 000 000 nouvelles parts au prix unitaire de 15,00 \$ par part, pour un produit total de 75 000 000 \$.

Le 28 juin 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 17 333 333 nouvelles parts au prix unitaire de 15,00 \$ par part, pour un produit total de 260 000 000 \$.

17. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	<u>(24 673)\$</u>	(68 092)\$
Écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	<u>(10 254)</u>	10 963
Écarts reliés à la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nets des impôts sur les bénéfices	<u>(28 606)</u>	(35 741)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<u>(63 533)\$</u>	<u>(92 870)\$</u>

18. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Clients et autres débiteurs	<u>4 548 \$</u>	(2 219)\$
Stocks	<u>21 148</u>	40 461
Frais payés d'avance	<u>1 859</u>	(823)
Fournisseurs et charges à payer	<u>8 641</u>	(972)
Impôts sur les bénéfices à payer (à recevoir)	<u>8 646</u>	707
	<u>44 842 \$</u>	<u>37 154 \$</u>
Autres informations :		
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts reçus	<u>3 860 \$</u>	7 125 \$
Intérêts versés	<u>135 323 \$</u>	99 196 \$
Impôts reçus	<u>5 637 \$</u>	4 963 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 56 331 000 \$ au 30 septembre 2013 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (44 841 000 \$ au 30 septembre 2012). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état consolidé des flux de trésorerie.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés ainsi que des régimes de rémunération différée qui ne sont pas capitalisés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et autres s'élève à 2 962 000 \$ en 2013 et à 1 115 000 \$ en 2012.

Pour leur part, les régimes de retraite à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Gaz Métro-daQ	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Gaz Métro Plus	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Climatisation et Chauffage Urbains de Montréal, s.e.c.	31 décembre 2012	31 décembre 2013
TQM	31 décembre 2012	31 décembre 2013
VGS	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014
GMP	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014

La Société procure aussi des avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Société liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des montants non comptabilisés de Gaz Métro-daQ. La date de mesure utilisée est le 30 juin pour les régimes de Gaz Métro-daQ et de Gaz Métro Plus et le 30 septembre pour les autres régimes.

COMPOSANTES DE L'ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées aux 30 septembre 2013 et 2012 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des actifs (passifs) constatés au bilan consolidé.

	2013	2012	2013	2012
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	795 274 \$	536 124 \$	127 760 \$	92 208 \$
Coût des services rendus	25 827	17 405	3 988	2 767
Intérêts débiteurs	36 274	30 550	5 732	5 027
Cotisations des salariés	3 143	2 797	872	432
Cotisations autres et transferts des employés	2 385	2 871	-	-
Prestations versées	(37 243)	(28 107)	(5 071)	(4 001)
Pertes (gains) actuariels(les)	(15 763)	81 119	(11 282)	7 217
Acquisition d'une filiale et autres (note 4)	-	164 012	-	26 702
Incidence des fluctuations du taux de change	11 998	(11 497)	2 002	(2 592)
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	821 895	795 274	124 001	127 760
ACTIF DES RÉGIMES, À LA JUSTE VALEUR				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	572 057	426 840	36 508	14 194
Rendement réel des actifs des régimes	52 178	31 442	4 788	3 951
Cotisations de l'employeur	56 203	21 369	2 710	3 574
Cotisations des salariés	3 143	2 797	872	432
Cotisations autres et transferts des employés	2 385	2 871	-	-
Prestations versées	(37 243)	(28 107)	(5 071)	(4 001)
Acquisition d'une filiale et autres (note 4)	-	122 655	-	20 122
Incidence des fluctuations du taux de change	8 538	(7 810)	1 645	(1 764)
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	657 261	572 057	41 452	36 508
DÉFICIT DE L'ACTIF SUR LES OBLIGATIONS				
	(164 634)	(223 217)	(82 549)	(91 252)
Coût non amorti des services passés	4 209	6 221	-	-
Pertes actuarielles nettes non amorties (Actif) obligation transitoire non amorti	152 349 (5 565)	195 266 (11 778)	3 743 -	17 959 1 847
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
	(13 641)	(33 508)	(78 806)	(71 446)
Cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la date de fin d'exercice	13 345	11 625	501	450
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE				
	(296)\$	(21 883)\$	(78 305)\$	(70 996)\$
Présenté comme suit :				
Autres éléments d'actif à long terme	50 183 \$	28 160 \$	-	-
Fournisseurs et charges à payer et Autres éléments du passif à long terme	(50 479)	(50 043)	(78 305)	(70 996)
	(296)\$	(21 883)\$	(78 305)\$	(70 996)\$

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes à la date de mesure.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
CATÉGORIES D'ACTIFS		
Titres à revenu fixe	49,0 %	42,7 %
Titres de participation	51,0 %	57,3 %
	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

COMPOSANTES DU COÛT AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût au titre des prestations constituées pour les exercices 2013 et 2012 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des coûts (revenus) constatés et non constatés aux résultats découlant de traitements réglementaires. Pour plus de détails relativement aux traitements réglementaires, se référer à la note 5.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
Coût des services rendus	25 827 \$	17 405 \$	3 988 \$	2 767 \$
Intérêts débiteurs	36 274	30 550	5 732	5 027
Rendement réel des actifs des régimes	(52 178)	(31 442)	(4 788)	(3 951)
Pertes (gains) actuariels(les) sur les obligations au titre des prestations constituées	(15 763)	81 119	(11 282)	7 217
Perte sur un règlement de régimes	-	-	-	71
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	(5 840)	97 632	(6 350)	11 131
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour la période	15 933	1 861	2 142	2 590
Écart entre le montant des (gains) pertes actuariels(les) constaté pour la période et le montant réel des (gains) pertes actuariels(les) sur les obligations au titre des prestations constituées pour la période	31 404	(73 857)	12 457	(7 015)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	2 020	2 359	-	-
Amortissement de l'(actif) obligation transitoire	(6 213)	(5 733)	1 847	2 224
Coût au titre des prestations constituées	<u>37 304 \$</u>	<u>22 262 \$</u>	<u>10 096 \$</u>	<u>8 930 \$</u>
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté de				
Gaz Métro-daQ	(17 645)\$	(7 634)\$	6 919 \$	5 616 \$
Coût constaté	54 949	29 896	3 177	3 314
	<u>37 304 \$</u>	<u>22 262 \$</u>	<u>10 096 \$</u>	<u>8 930 \$</u>

Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ correspond à l'écart entre le coût constaté aux résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles pour Gaz Métro-daQ. Ce coût (revenu) non constaté est comptabilisé à titre de frais reportés.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	4,50 %	4,70 %	4,50 %	4,70 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
COÛT DES PRESTATIONS POUR LES PÉRIODES DE 12 MOIS CLOSES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	4,70 %	5,50 %	4,70 %	5,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80 %	6,25 %	7,00 %	7,50 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,50 %	2,75 %	2,50 %

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2014 pour certains avantages complémentaires de retraite sont de 6,1 % pour Gaz Métro-daQ et 7,5 % pour GMP. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 3,0 % en 2025 pour Gaz Métro-daQ et jusqu'à 4,3 % en 2069 pour GMP, pour rester à ces niveaux par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1 366 \$	(1 094) \$
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	17 018 \$	(13 489) \$

PAIEMENTS EN ESPÈCES

La Société est tenue de voir à la capitalisation adéquate de ses régimes de retraite à prestations déterminées en versant des cotisations dans ces régimes, et ce, conformément aux évaluations actuarielles établies selon les hypothèses à long terme concernant notamment le rendement prévu de l'actif du régime, l'évolution future des niveaux de salaires et l'âge de départ à la retraite des employés, tel qu'exigé par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs s'élève à 63 646 000 \$ en 2013 et à 33 919 000 \$ en 2012. Celui-ci est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à ses régimes de retraite à cotisations déterminées ainsi que des sommes versées relativement aux avantages complémentaires de retraite et autres.

20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	209 517 \$	154 575 \$
Impôts exigibles	3 099	1 608
Impôts futurs	27 550	10 326
Impôts sur les bénéfices	30 649 \$	11 934 \$

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	209 517 \$	154 575 \$
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs sont réglementés	(85 738)	(110 369)
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs ne sont pas réglementés	(16 765)	(10 961)
	107 014	33 245
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,9 %	27,3 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	28 787	9 076
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Écart de taux d'imposition entre les juridictions	4 755	1 879
Effet net des éléments non imposables et autres	(2 893)	979
Impôts sur les bénéfices	30 649 \$	11 934 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	28,6 %	35,9 %

⁽¹⁾ Excluant la portion du bénéfice provenant des différentes sociétés en commandite puisque les impôts sur les bénéfices reliés à celles-ci sont comptabilisés et payés au niveau de leurs associés.

COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Provisions non déductibles	18 573 \$	22 366 \$
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôts reportés	48 393	19 487
Frais et crédits reportés	(15 391)	(26 568)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(257 241)	(218 320)
Avantages sociaux futurs	2 375	23 787
Participations dans des satellites ⁽¹⁾	(106 142)	(88 734)
Autres	(2 038)	1 123
	<u>(311 471)</u>	<u>(266 859)</u>
Provision pour moins-value	-	(1 815)
Passif net d'impôts futurs	<u>(311 471) \$</u>	<u>(268 674) \$</u>

PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Actifs d'impôts futurs :		
Court terme	16 986 \$	10 779 \$
Long terme	5 289	7 505
	<u>22 275</u>	<u>18 284</u>
Passifs d'impôts futurs :		
Court terme	(1 936)	-
Long terme ⁽¹⁾	(333 810)	(286 958)
	<u>(333 746)</u>	<u>(286 958)</u>
Passif net d'impôts futurs	<u>(311 471) \$</u>	<u>(268 674) \$</u>

⁽¹⁾ Certains chiffres présentés à des fins de comparaison au bilan consolidé au 30 septembre 2012 ainsi qu'à l'état consolidé de l'avoir des associés de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ont été reclassés. Ces reclassements découlent de charge d'impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs et ont eu pour effet de réduire de 6 231 000 \$ les passifs d'impôts futurs à long terme relativement aux participations dans des satellites ainsi que le déficit du même montant. Ce reclassement a été effectué aux soldes des *Impôts futurs* et *Déficit*, présentés au bilan consolidé au 30 septembre 2012, ainsi qu'aux soldes du *Déficit* aux 30 septembre 2012 et 2011, présentés à l'état consolidé de l'avoir des associés de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

La Société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital de 141 268 000 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2019 et 2033.

Gaz Métro, ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés. Si des impôts futurs avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, le solde du passif d'impôts futurs aurait été de 84 689 000 \$ au 30 septembre 2013 et de 93 148 000 \$ au 30 septembre 2012. Les principaux éléments qui constitueraient ce solde sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Provisions non déductibles	5 010 \$	7 134 \$
Frais et crédits reportés	(23 804)	(23 215)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(65 368)	(70 586)
Instruments financiers	1 379	(1 437)
Report de bénéfice provenant de sociétés en commandite	-	(4 908)
Autres	(1 906)	(136)
Passif net d'impôts futurs	<u>(84 689) \$</u>	<u>(93 148) \$</u>

Le report de bénéfice provenant de sociétés en commandite découle du fait que la fin d'exercice de certaines des filiales et coentreprises détenues par Gaz Métro diffère de sa fin d'exercice.

21. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion de la Société et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

Au cours de l'exercice 2013, la Société a modifié sa structure de présentation de l'information financière sectorielle considérant les développements d'importants projets éoliens et la disposition de certaines sociétés. Ces modifications ont mené à la création du secteur *Production d'énergie* qui était auparavant inclus dans le secteur *Affaires corporatives et autres*. De plus, la Société a regroupé les secteurs *Entreposage* et *Services énergétiques et autres* en un seul secteur nommé *Services énergétiques, entreposage et autres*. Les données de l'exercice précédent clos le 30 septembre 2012 ont été reclassées afin de présenter l'information financière selon les nouveaux secteurs d'exploitation suivants :

Distribution d'énergie : Ce secteur englobe les activités reliées à Gaz Métro-daQ ainsi que les activités reliées à la distribution du gaz naturel et de l'électricité au Vermont (VGS et GMP). Les activités de ce secteur sont soumises à la réglementation des tarifs par des organismes de réglementation situés au Québec et au Vermont.

Transport de gaz naturel : Ce secteur englobe les résultats découlant des participations que Gaz Métro détient dans trois entreprises de transport de gaz naturel, soit TQM, Champion et PNGTS.

Production d'énergie : Ce secteur englobe les activités non réglementées de production d'énergie en lien avec les projets éoliens présentement en construction sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré.

Services énergétiques, entreposage et autres : Ce secteur regroupe les activités d'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec d'Intragaz ainsi que toutes autres activités commerciales non réglementées de la Société, incluant notamment celles liées à la vente du gaz naturel comme carburant dans le transport et les services de vente, de location et d'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel.

Affaires corporatives : Ce secteur englobe toutes les autres activités de la Société qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs ainsi que les éliminations intersectorielles.

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'énergie	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	VGS et GMP	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 361 135 \$	769 853 \$					
Revenus intersectoriels	5 881	-	5 881	2 313	-	13 126	(21 320)	-
Total des revenus	1 367 016	769 853	2 136 869	41 166	-	60 657	(21 336)	2 217 356
Coûts directs	796 791	466 685	1 263 476	-	-	19 827	(51)	1 283 252
Coûts directs intersectoriels	14 652	-	14 652	-	-	5 764	(20 416)	-
Total des coûts directs	811 443	466 685	1 278 128	-	-	25 591	(20 467)	1 283 252
Marge bénéficiaire brute	555 573	303 168	858 741	41 166	-	35 066	(869)	934 104
Frais d'exploitation et d'entretien	266 815	166 411	433 226	11 089	1 721	20 018	7 155	473 209
BAIIA ⁽¹⁾	288 758	136 757	425 515	30 077	(1 721)	15 048	(8 024)	460 895
Amortissements	122 583	62 398	184 981	11 456	-	6 410	-	202 847
Intérêts sur la dette à long terme	62 238	58 968	121 206	12 111	-	5 633	(9 955)	128 995
Frais financiers et autres	(1 973)	(2 253)	(4 226)	(5 983)	1 490	(4 920)	9 940	(3 699)
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(51 856)	(51 856)	(10 160)	-	-	-	(62 016)
Gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise	-	-	-	-	-	(14 749)	-	(14 749)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	105 910	69 500	175 410	22 653	(3 211)	22 674	(8 009)	209 517
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	23 834	23 834	6 548	(576)	943	(100)	30 649
Bénéfice net (perte nette)	105 910 \$	45 666 \$	151 576 \$	16 105 \$	(2 635) \$	21 731 \$	(7 909) \$	178 868 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	(1 569) \$	- \$	- \$	(1 569) \$
Associés de Gaz Métro	105 910 \$	45 666 \$	151 576 \$	16 105 \$	(1 066) \$	21 731 \$	(7 909) \$	180 437 \$
Participations dans des satellites	- \$	368 249 \$	368 249 \$	89 388 \$	- \$	- \$	- \$	457 637 \$
Actif	2 316 357 \$	2 371 351 \$	4 687 708 \$	316 160 \$	402 428 \$	173 869 \$	2 663 \$	5 582 828 \$
Dépenses en :								
Propriétés, aménagement et équipements	120 171 \$	132 480 \$	252 651 \$	6 242 \$	187 950 \$	7 349 \$	147 \$	454 339 \$
Frais et crédits reportés	166 991	4 308	171 299	(743)	-	172	-	170 728
	287 162 \$	136 788 \$	423 950 \$	5 499 \$	187 950 \$	7 521 \$	147 \$	625 067 \$

⁽¹⁾ Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice (perte) avant amortissements, intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres, quotes-parts des bénéfices de satellites, gain net sur disposition d'une participation dans une coentreprise et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

2012

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'énergie	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	VGS, GMP et CVPS ⁽¹⁾	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 362 150 \$	447 039 \$					
Revenus intersectoriels	3 251	-	3 251	1 350	-	14 449	(19 050)	-
Total des revenus	1 365 401	447 039	1 812 440	42 543	-	71 655	(18 995)	1 907 643
Coûts directs	826 957	278 648	1 105 605	-	-	21 525	(77)	1 127 053
Coûts directs intersectoriels	14 949	-	14 949	-	-	3 155	(18 104)	-
Total des coûts directs	841 906	278 648	1 120 554	-	-	24 680	(18 181)	1 127 053
Marge bénéficiaire brute	523 495	168 391	691 886	42 543	-	46 975	(814)	780 590
Frais d'exploitation et d'entretien	237 335	101 892	339 227	9 950	1 254	22 851	5 750	379 032
BAIIA ⁽²⁾	286 160	66 499	352 659	32 593	(1 254)	24 124	(6 564)	401 558
Amortissements	109 263	33 060	142 323	11 031	-	9 648	-	163 002
Intérêts sur la dette à long terme	66 024	31 386	97 410	6 687	-	4 493	-	108 590
Frais financiers et autres	214	1 912	2 126	804	1 206	(53)	-	4 083
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(24 643)	(24 643)	(4 049)	-	-	-	(28 692)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	110 659	24 784	135 443	18 120	(2 460)	10 036	(6 564)	154 575
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	11 343	11 343	1 828	(205)	-	(1 032)	11 934
Bénéfice net (perte nette)	110 659 \$	13 441 \$	124 100 \$	16 292 \$	(2 255) \$	10 036 \$	(5 532) \$	142 641 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	(1 203) \$	- \$	- \$	(1 203) \$
Associés de Gaz Métro	110 659 \$	13 441 \$	124 100 \$	16 292 \$	(1 052) \$	10 036 \$	(5 532) \$	143 844 \$
Participations dans des satellites	- \$	301 947 \$	301 947 \$	75 362 \$	- \$	- \$	- \$	377 309 \$
Actif	2 308 497 \$	2 115 954 \$	4 424 451 \$	310 612 \$	163 641 \$	220 081 \$	13 194 \$	5 131 979 \$
Dépenses en : Propriétés, aménagements et équipements	141 400 \$	182 641 \$	324 041 \$	12 342 \$	108 629 \$	9 493 \$	1 909 \$	456 414 \$
Frais et crédits reportés	144 119	3 152	147 271	(950)	-	(30)	-	146 291
	285 519 \$	185 793 \$	471 312 \$	11 392 \$	108 629 \$	9 463 \$	1 909 \$	602 705 \$

⁽¹⁾ Le 1^{er} octobre 2012, CVPS a regroupé ses activités avec celles de GMP. Pour plus de détails, se référer à la note 5.

⁽²⁾ Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice (perte) avant amortissements, intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres, quotes-parts des bénéfices de satellites, et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

DONNÉES D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

	2013		2012	
	Revenus provenant de clients externes ⁽¹⁾	Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition	Revenus provenant de clients externes ⁽¹⁾	Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition
Canada	1 447 503 \$	2 426 276 \$	1 460 604 \$	2 224 626 \$
États-Unis	769 853	1 486 913	447 039	1 345 263
Total	<u>2 217 356 \$</u>	<u>3 913 189 \$</u>	<u>1 907 643 \$</u>	<u>3 569 889 \$</u>

⁽¹⁾ Les revenus provenant de clients externes sont répartis selon le pays d'origine des produits ou services.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le 30 septembre 2012, Gaz Métro a transféré les participations qu'elle détenait dans certaines coentreprises à une filiale nouvellement créée et détenue en propriété exclusive, en échange de la totalité des actions de cette nouvelle filiale et de trois billets à recevoir. Cette transaction, qui n'est pas survenue dans le cours normal des activités de Gaz Métro, a été comptabilisée à la valeur comptable. Ce transfert a mené à la comptabilisation d'un passif d'impôts futurs de 45 373 000 \$, d'un compte de frais reportés de 18 971 000 \$ et d'une augmentation du déficit de 26 402 000 \$. Un compte de frais reportés a été constaté en contrepartie d'une partie du passif d'impôts futurs relativement à TQM, dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs, puisqu'elle pourra récupérer ces coûts à même les tarifs futurs.

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Gaz Métro-daQ a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel totalisant 20 539 000 \$ au cours de l'exercice 2013 (22 793 000 \$ en 2012) avec Intragaz, une de ses coentreprises détenue en partenariat avec GDF Québec Inc. La quote-part de la Société dans les revenus d'Intragaz, qui est éliminée lors de la consolidation proportionnelle, s'élève à 12 324 000 \$ en 2013 (13 676 000 \$ en 2012). La portion non éliminée de ces frais d'entreposage de gaz naturel est présentée à titre de *Coûts directs* à l'état consolidé des résultats.

Au cours de l'exercice 2013, Transco a fourni à GMP des services de transmission d'électricité totalisant 19 858 000 \$ (6 620 000 \$ en 2012), présentés à titre de *Coûts directs* à l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de la convention d'administration et de soutien de gestion intervenue avec Valener, échéant en 2025, Valener a facturé à Gaz Métro des frais administratifs généraux (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes) de 1 810 000 \$ pour l'exercice 2013 (1 748 000 \$ en 2012). Ces dépenses sont présentées à titre de *Frais d'exploitation et d'entretien* à l'état consolidé des résultats.

23. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses associés, en plus de favoriser une création de richesse pour ces derniers au fil des années. En matière de financement, Gaz Métro ayant comme politique de distribuer la quasi-totalité de ses bénéfices doit se tourner vers les marchés financiers pour financer ses projets d'investissements importants à long terme.

Les activités relevant de la gestion du capital de la Société sont l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de dettes existantes, l'émission de parts, les distributions aux associés, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

L'avoir des associés, les emprunts bancaires, les échéances courantes de la dette à long terme ainsi que la dette à long terme, nette des frais de financement, sont considérés comme des éléments de la structure de capital. Aux 30 septembre 2013 et 2012, la structure de capital consolidé s'établissait comme suit :

	<u>2013</u>		<u>2012</u>
Emprunts bancaires	19 700	\$	13 753
Échéances courantes de la dette à long terme	89 886		164 616
Dette à long terme, nette des frais de financement	2 692 075		2 295 763
Total de la dette	2 801 661		2 474 132
Avoir des associés	1 444 063		1 336 924
Total du capital investi	4 245 724	\$	3 811 056
Ratio de la dette par rapport au capital investi	66,0	%	64,9

La gestion du capital est effectuée de manière à atteindre les objectifs mentionnés précédemment tout en respectant les structures de capital exigées par les différents organismes de réglementation et les clauses restrictives des facilités de crédit et des actes de fiducie régissant la dette à long terme. La direction effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi ainsi que le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette divisé par le total du capital investi. Le total de la dette est la somme des emprunts bancaires, des échéances courantes de la dette à long terme et de la dette à long terme, nette des frais de financement. Le total du capital investi correspond à la somme du total de la dette et de l'avoir des associés. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est obtenu en faisant le rapport entre le total des intérêts sur la dette à long terme et le bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices.

La direction s'est aussi donné comme objectif interne de fixer le taux d'intérêt d'au moins 75 % de sa dette à long terme et de laisser le solde à taux variable. Au 30 septembre 2013, 88,0 % de la dette à long terme est à taux fixe, comparativement à 84,0 % au 30 septembre 2012.

Les actes de fiducie régissant la dette à long terme de la Société sont munis de clauses restrictives, telles que mentionnées à la note 14.

Aux 30 septembre 2013 et 2012, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et conventions de crédit à terme sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent respectivement à 54,1 % et à 53,2 %.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2013 et 2012, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 3,13 fois et de 2,84 fois respectivement.

De plus, chaque entreprise de services publics réglementée de la Société maintient une structure de capital qui lui est propre et qui correspond à la structure de capital reflétée dans les tarifs payés par ses clients et autorisée par les différents organismes de réglementation. Au 30 septembre 2013, la Société, ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences en matière de capital auxquelles elles sont soumises en vertu de règles extérieures.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés au coût après amortissement, tel que décrit à la note 2, s'établissent comme suit :

	2013		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
PRÊTS ET CRÉANCES				
Clients et autres débiteurs	222 574 \$	222 574 \$	194 737 \$	194 737 \$
Billets à recevoir ^(a)	250	250	13 990	13 990
	<u>222 824 \$</u>	<u>222 824 \$</u>	<u>208 727 \$</u>	<u>208 727 \$</u>
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS				
AUTRES QUE DE TRANSACTION				
Découvert bancaire	3 376 \$	3 376 \$	10 097 \$	10 097 \$
Emprunts bancaires	19 700	19 700	13 753	13 753
Fournisseurs et charges à payer	314 407	314 407	295 360	295 360
Distributions à payer	41 628	41 628	40 228	40 228
Dette à long terme ^(b)	2 815 353	3 096 082	2 492 184	2 991 804
Total	<u>3 194 464 \$</u>	<u>3 475 193 \$</u>	<u>2 851 622 \$</u>	<u>3 351 242 \$</u>

^(a) Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Autres éléments d'actif à long terme* du bilan consolidé.

^(b) La valeur comptable de la dette à long terme est présentée avant les frais de financement.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les cours du marché à la clôture de l'exercice pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, lorsqu'ils sont disponibles, ou lorsque ces renseignements ne sont pas disponibles, sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro et ses filiales et coentreprises pourraient se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2013, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 592 732 000 \$ (575 300 000 \$ US) (368 995 000 \$ (375 300 000 \$ US) au 30 septembre 2012). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations. La partie efficace des pertes de change latentes sur couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes s'élève à 21 217 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 (10 963 000 \$ de gains en 2012) et est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

La répartition des instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur entre les trois niveaux, tel que décrit à la note 2, s'établit comme suit :

				2013
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 495 \$	-	-	59 495 \$
Encaisse affectée	14 355	-	-	14 355
	<u>73 850 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>73 850 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE				
Fonds de placement ^(a)	131 802 \$	26 150 \$	-	157 952 \$
				2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 583 \$	-	-	47 583 \$
Encaisse affectée	7 475	-	-	7 475
	<u>55 058 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>55 058 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE				
Fonds de placement ^(a)	102 610 \$	47 947 \$	-	150 557 \$

^(a) Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que la Société estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Société utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société et ses filiales et coentreprises ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2013.

	Modèle d'évaluation	Taux d'actualisation	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Accords de crédits croisés	^(a)	3,51 %	S/O	S/O
Contrats de change à terme	^(a)	1,58 %	S/O	S/O
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	^(a)	1,28 %	S/O	2,45 \$/Gj à 3,40 \$/Gj
Colliers	Black-Scholes	1,40 %	22 % à 31 %	2,45 \$/Gj à 3,67 \$/Gj
Colliers à remboursement maximal	Black-Scholes	0,98 %	S/O	2,45 \$/Gj
Instruments liés à l'électricité :				
Entente 9701	Black-Scholes	0,78 %	23 % à 64 %	98,58 \$ US/MWh à 100,30 \$ US/MWh

^(a) La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les valeurs nominales, les justes valeurs et les échéances des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	2013		
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédits croisés (a)	323 613 \$	(2 592) \$	2014-2032
Contrats de change à terme (b)	36 175 \$	23 \$	2014-2015
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :			
Contrats d'échange à prix fixe	13 878	(13 244) \$	2014-2015
Colliers	31 457	(8 253)	2014-2016
Colliers à remboursement maximal	78	(116)	2014
Instruments liés à l'électricité (en milliers de mégawattheures) :			
Entente 9701 (c)	105	(7 014)	2016
		(28 627) \$	
Total		(31 196) \$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		522 \$	
Actif à long terme		3 808	
Passif à court terme		(27 646)	
Passif à long terme		(7 880)	
Total		(31 196) \$	
	2012		
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédits croisés (a)	303 683 \$	(19 170) \$	2013-2032
Contrats de change à terme (b)	152 014 \$	(629) \$	2013-2014
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :			
Contrats d'échange à prix fixe	25 772	(27 714) \$	2013-2014
Contrats d'échange avec options	7 240	(18 761)	2013
Colliers	48 230	(8 542)	2013-2016
Colliers à remboursement maximal	2 748	(4 615)	2013-2014
Instruments liés à l'électricité (en milliers de mégawattheures) :			
Entente 9701 (c)	158	(4 410)	2016
Contrats d'échange à prix fixe	259	(1 437)	2013
		(65 479) \$	
Total		(85 278) \$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		2 133 \$	
Actif à long terme		685	
Passif à court terme		(51 988)	
Passif à long terme		(36 108)	
Total		(85 278) \$	

(a) Ces instruments financiers dérivés sensibles aux taux d'intérêt permettent de fixer le taux d'intérêt de certains emprunts et dettes à taux variable (notes 13 et 14) et Gaz Métro applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ces instruments financiers dérivés.

- (b) Gaz Métro applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur certains de ces instruments financiers dérivés dont la juste valeur s'établit à 47 000 \$ au 30 septembre 2013 (1 242 000 \$ défavorable au 30 septembre 2012).
- (c) L'entente 9701 entre GMP et Hydro-Québec, qui expire en 2016, comporte une option permettant à Hydro-Québec d'acheter une certaine quantité d'électricité à un prix prédéterminé.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 30 septembre 2013 et 2012, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2, tel que décrit à la note 2.

25. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de la Société et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les prix du gaz naturel et de l'électricité a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu consolidé, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers autonomes. Pour plus de détails concernant ces relations de couverture, se référer à la note 24.

Au 30 septembre 2013, une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact de 806 000 \$ sur le bénéfice net consolidé et de 29 637 000 \$ sur les autres éléments du résultat étendu consolidé.

VGS, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, car une portion importante de ses achats de gaz naturel sont libellés en dollars canadiens. VGS utilise des contrats de change à terme pour gérer ce risque de change. Cet élément n'a pas été considéré dans l'analyse de sensibilité puisque toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans un compte de frais reportés, tel qu'approuvé par le VPSB. Conséquemment, toute variation du taux de change aurait un impact sur les actifs ou les passifs réglementaires, et non sur le bénéfice net consolidé ou les autres éléments du résultat étendu consolidé.

Gaz Métro est également exposée à la fluctuation de l'euro relativement aux contrats de change à terme. Au 30 septembre 2013, une appréciation ou une dépréciation de 5 % de l'euro par rapport au dollar canadien aurait eu un impact nul sur le bénéfice net consolidé et de 526 000 \$ sur les autres éléments du résultat étendu consolidé.

Risque lié au taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère principalement ce risque par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Gaz Métro a recours à des accords de crédits croisés de taux d'intérêt, qu'elle désigne comme élément de couverture, afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion de la dette à long

terme à taux variable. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes et en considérant l'effet des accords de crédits croisés de taux d'intérêt, aurait eu un impact de 2 495 000 \$ sur le bénéfice net consolidé de l'exercice 2013. Cet impact ne tient pas compte des emprunts bancaires et de la portion de la dette à long terme portant intérêt à taux variable de Gaz Métro-daQ puisqu'en vertu d'un traitement réglementaire, la différence entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs est enregistrée à titre de frais reportés de façon à être recouvrée à même les tarifs futurs.

Dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la hausse sur les autres éléments du résultat étendu consolidé de 21 451 000 \$ tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la baisse sur les autres éléments du résultat étendu consolidé de 26 218 000 \$.

Risque lié au coût de l'énergie

Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel et à l'électricité sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre de frais ou de crédits reportés afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et des décisions du VPSB. Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant. Au Vermont, VGS, GMP et CVPS bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'électricité.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société ou l'une de ses filiales ou coentreprises effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé.

L'analyse chronologique des comptes clients consolidés est présentée ci-dessous :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Moins de 30 jours	153 329 \$	156 821 \$
30 à 60 jours	7 982	7 853
61 à 90 jours	2 167	2 390
Plus de 90 jours	7 743	7 191
	<u>171 221</u>	<u>174 255</u>
Moins : provision pour créances douteuses	(7 315)	(8 290)
	<u>163 906 \$</u>	<u>165 965 \$</u>

La concentration de crédit liée aux *Clients et autres débiteurs* est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux *Clients et autres débiteurs* est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2013, la Société détient des dépôts de 37 084 000 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 35 181 000 \$ au 30 septembre 2012.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2013, la majorité des contreparties possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de

déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou coentreprises ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou coentreprises ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net consolidé de Gaz Métro.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2013.

	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices subséquents	Total
Découvert bancaire	3 376 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 376 \$
Emprunts bancaires	19 700	-	-	-	-	-	19 700
Fournisseurs et charges à payer	314 407	-	-	-	-	-	314 407
Distributions à payer	41 628	-	-	-	-	-	41 628
Passifs financiers dérivés	27 646	7 880	-	-	-	-	35 526
Dette à long terme	89 886	21 012	107 099	247 494	273 865	2 075 997	2 815 353
	496 643	28 892	107 099	247 494	273 865	2 075 997	3 229 990
Intérêts	132 284	129 704	128 761	120 775	107 637	1 338 950	1 958 111
Total	628 927 \$	158 596 \$	235 860 \$	368 269 \$	381 502 \$	3 414 947 \$	5 188 101 \$

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2013.

26. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2013, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	254 151 \$	243 916 \$	192 133 \$	217 081 \$	166 411 \$	2 655 065 \$	3 728 757 \$
Transport	334 942	315 112	57 893	44 253	25 104	106 665	883 969
Entreposage	21 797	20 476	11 208	9 360	7 512	31 193	101 546
Total	610 890 \$	579 504 \$	261 234 \$	270 694 \$	199 027 \$	2 792 923 \$	4 714 272 \$

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

Parmi ses engagements reliés à l'approvisionnement en électricité, GMP et certains autres distributeurs d'électricité au Vermont ont conclu une entente commune avec Hydro-Québec, échéant en octobre 2015. Ce contrat d'approvisionnement inclut une clause de responsabilité conjointe et solidaire entre les divers distributeurs d'électricité. Ainsi, si certains partenaires au contrat n'étaient plus en mesure d'honorer leur engagement de volumes, les autres partenaires au contrat, dont GMP, auraient la responsabilité d'acheter la quantité d'électricité du partenaire en défaut. GMP estime que si tous les autres partenaires au contrat n'avaient pas acheté, en date du 30 septembre 2013, et ce, jusqu'à la fin du contrat, les volumes auxquels ils s'étaient engagés, son obligation additionnelle aurait été d'environ 39 870 000 \$ (38 697 000 \$ US). Compte tenu de la nature de cette garantie, GMP ne peut estimer le montant du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer relativement à cette responsabilité conjointe et solidaire.

AUTRES ENGAGEMENTSProjets éoliens 2 et 3

Dans le cadre des projets éoliens 2 et 3 d'une puissance installée de 272 mégawatts, deux contrats d'approvisionnement en électricité, d'une durée de 20 ans à compter de la date du début des livraisons d'électricité, prévue pour décembre 2013, ont été conclus en 2008 entre Hydro-Québec, Gaz Métro Éole, une filiale à part entière de Gaz Métro, et Boralex inc. Ces deux contrats, subséquemment approuvés par la Régie, ont été transférés à Parcs 2 et 3 au cours de l'exercice 2011.

En mai 2011, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat pour la construction des routes, des plateformes de grutage et du réseau électrique des projets éoliens 2 et 3. Les déboursés, en vertu de ce contrat, se font selon le degré d'avancement des travaux. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 1 988 000 \$.

En juin 2011, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat de construction et d'installation d'éoliennes sur les terres privées du Séminaire de Québec. Les déboursés se font selon le degré d'avancement des travaux. Advenant la résiliation de ce contrat par Parcs 2 et 3, celle-ci devrait, en plus des coûts des travaux déjà exécutés, rembourser à l'entrepreneur la perte de profits non réalisés sur les travaux non exécutés. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 49 800 000 \$, soit 1 414 000 € et 47 831 000 \$ (nets des coûts de construction remboursables par Hydro-Québec de 1 647 000 \$).

En août 2011, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat pour la construction du poste de transformation des projets éoliens 2 et 3. Les déboursés se font selon le degré d'avancement des travaux. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 488 000 \$ (nets des coûts de construction remboursables par Hydro-Québec de 358 000 \$).

En août 2011, Parcs 2 et 3 a conclu deux contrats d'entretien des éoliennes d'une durée de 15 ans qui seront en vigueur à compter de la date du début des livraisons d'électricité, prévue pour décembre 2013. Ces contrats ont une option de résiliation, au gré de Parcs 2 et 3, après sept ans. Les déboursés reliés aux contrats seront effectués à compter de la deuxième année suivant la date du début des livraisons d'électricité et dépendent, entre autres, du niveau d'électricité que produiront les éoliennes. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ces contrats est de 24 400 000 \$ pour les sept premières années des contrats (85 000 000 \$ pour les 15 années des contrats).

Projet éolien 4

En novembre 2010, Beaupré Éole et une filiale à part entière de Boralex inc. (consortium) ont fait l'acquisition des droits et du contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 20 ans, à compter de la date de début des livraisons d'électricité, relatifs à un projet d'une puissance installée de 68 mégawatts, cédé par Kruger Énergie Bas-Saint-Laurent S.E.C. au consortium avec le consentement d'Hydro-Québec. Au cours de l'exercice 2012, les droits de Beaupré Éole sur ce contrat ont été transférés à Beaupré Éole 4, une filiale détenue indirectement à 51 % par Gaz Métro et 49 % par Valener. Au cours de l'exercice 2013, à la suite de la création de Parc 4, Beaupré Éole 4 a transféré ses droits à cette nouvelle entité.

En mai 2013, Parc 4 a conclu un contrat pour la préparation des aires de travail et pour la construction des routes, des fondations et du réseau électrique du projet éolien 4. Les déboursés, en vertu de ce contrat, se font selon le degré d'avancement des travaux. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole 4 dans les engagements de Parc 4 en vertu de ce contrat est de 4 272 000 \$ (nets des coûts de construction remboursables par Hydro-Québec de 4 701 000 \$).

En août 2013, Parc 4 a conclu un contrat de construction et d'installation d'éoliennes sur les terres privées du Séminaire de Québec. Les déboursés se font selon le degré d'avancement des travaux. Advenant la résiliation de ce contrat par Parc 4, celle-ci devrait, en plus des coûts des travaux déjà exécutés, rembourser à l'entrepreneur la perte de profits non réalisés sur les travaux non exécutés. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole 4 dans les engagements de Parc 4 en vertu de ce contrat est de 60 310 000 \$, soit 15 616 000 € et 38 573 000 \$.

En septembre 2013, Parc 4 a conclu un contrat d'entretien des éoliennes d'une durée de 15 ans qui sera en vigueur à compter de la date du début des livraisons d'électricité, prévue pour décembre 2014. Ce contrat a une option de résiliation, au gré de Parc 4, après sept ans. Les déboursés reliés au contrat seront effectués à compter de la deuxième année suivant la date du début des livraisons d'électricité et dépendront, entre autres, du niveau d'électricité que produiront les éoliennes. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole 4 dans les engagements de Parc 4 en

vertu de ce contrat est de 5 797 000 \$ pour les sept premières années du contrat (19 244 000 \$ pour les 15 années du contrat).

CONTRATS DE LOCATION

La Société, ses filiales et coentreprises se sont engagées dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	4 394 \$	3 778 \$	2 001 \$	1 083 \$	1 064 \$	14 916 \$	27 236 \$

GARANTIES

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3, certaines garanties émises en faveur d'Hydro-Québec sur la facilité de crédit de GMi, sous forme de lettres de crédit, ont été annulées et remplacées par des garanties, sous forme de lettres de crédit, émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3. À la suite de ce transfert et en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité des projets éoliens 2 et 3, Parcs 2 et 3 a renouvelé et émis, au cours de l'exercice 2013, des garanties en faveur d'Hydro-Québec et d'Enercon Canada Inc. pour un montant total de 83 360 000 \$ sous forme de lettres de crédit. Au 30 septembre 2013, la quote-part de Beaupré Éole dans les lettres de crédit émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3 s'établissait à 41 680 000 \$.

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité et de raccordement relatifs au projet éolien 4, GMi a renouvelé et augmenté, au cours de l'exercice 2013, trois garanties, sous forme de lettres de crédit, totalisant 473 000 \$, à Hydro-Québec. Ultérieurement, GMi pourrait être tenue de fournir des garanties supplémentaires pour le projet éolien 4 selon l'avancement des travaux liés aux contrats. Il est prévu que dès que le financement du projet éolien 4 aura été mis en place, ces garanties seront fournies sous forme de lettres de crédit par les prêteurs de Parc 4 et GMi n'aura donc plus à les fournir directement.

GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a émis des lettres de crédit d'un montant de 35 581 000 \$ afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro-daQ. Advenant le non renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et GMi, en tant que commandité, peuvent fournir des cautionnements de soumission et des cautionnements d'exécution. La Société et GMi peuvent aussi fournir ce genre de garanties au nom des filiales et coentreprises de Gaz Métro. En général, la Société et GMi seraient responsables uniquement du montant des cautionnements de soumission si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro n'effectuaient pas le travail une fois l'offre de soumission attribuée. Dans le cas des cautionnements d'exécution, la Société et GMi seraient aussi responsables des montants garantis si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro étaient en défaut d'exécution de leurs engagements. Au 30 septembre 2013, le montant de ces garanties fournies par la Société et GMi est non significatif. La Société et GMi estiment qu'elles et les filiales et coentreprises de Gaz Métro se conforment à toutes ces garanties et que l'obligation totale qui pourrait être assumée en relation avec celles-ci n'aurait pas d'effet significatif sur les résultats de la Société ou sur sa situation financière. De plus, la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

La Société et certaines de ses filiales et coentreprises se sont engagées à accorder certaines garanties collatérales, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel ou de l'électricité, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

27. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

(a) La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

- (b) VGS et GMP, filiales de NNEEC, conjointement avec d'autres entreprises, ont été identifiées comme étant potentiellement responsables de la pollution d'un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Un protocole de règlement a été signé en 1999 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et les entreprises impliquées, comportant un plan d'action pour réhabiliter le site et un mode de partage des coûts. Ce plan d'action a été entériné par le VPSB en 2001 et s'est avéré efficace dans l'ensemble, sauf pour une petite partie du territoire contaminé, pour lequel l'EPA a exigé l'installation d'un dispositif correctif qui devrait être terminée d'ici la fin de décembre 2013. Les coûts encourus jusqu'à maintenant par VGS et GMP ont fait l'objet d'ententes avec le VPSB selon lesquelles ces sommes sont récupérées à même les tarifs sur une période de 10 à 20 ans. Si les déboursés futurs excèdent les provisions déjà enregistrées aux livres, de nouvelles demandes de récupération à même les tarifs seront déposées auprès du VPSB. De l'opinion de la direction, les coûts qui pourraient résulter de ce protocole de règlement ne seraient pas significatifs pour la Société.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**FINANCEMENT DU PROJET ÉOLIEN 4**

Le 29 octobre 2013, Parc 4 a conclu le financement par emprunt du projet éolien 4 avec un groupe de prêteurs. Le montant total de ce financement sans recours est de 166 119 000 \$ et consiste en :

- un prêt de construction de 142 445 000 \$ qui se convertira en prêt à terme amorti sur 19,5 ans après le début de l'exploitation commerciale prévu en décembre 2014, à un taux de 5,66 % pour la durée complète du prêt; ce prêt représente environ 75 % de l'investissement total prévu, incluant les frais de financement initiaux, les intérêts payables durant la période de construction, le fonds de roulement et les contingences; et
- un crédit-relais à court terme et une facilité de lettres de crédit, totalisant 23 674 000 \$, permettant de financer certains coûts de construction remboursables par Hydro-Québec, et d'émettre diverses lettres de crédit.

Avec ce financement et compte tenu des investissements et des engagements totalisant 43 800 000 \$ par les partenaires de Parc 4, le projet éolien 4 est entièrement financé.

DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION

Le 26 novembre 2013, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 42 503 000 \$, payable le 3 janvier 2014, à ses associés.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.